



Ordre des médecins vétérinaires
du Québec

RAPPORT ANNUEL 2012-2013



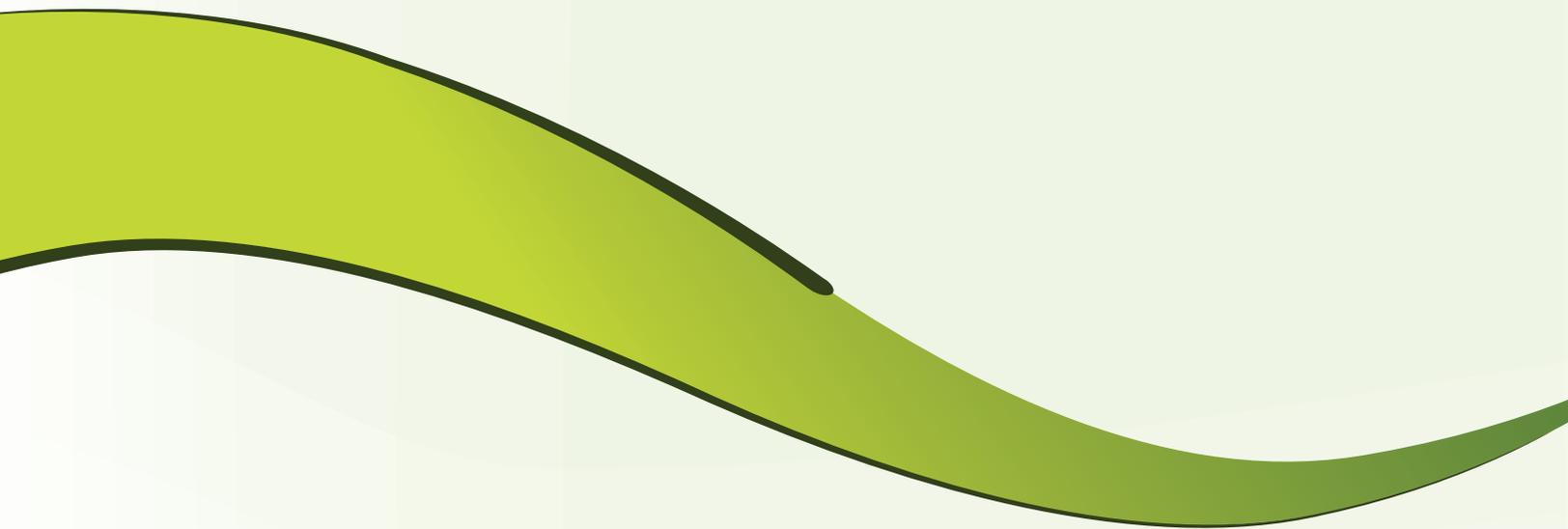


Table des MATIÈRES

Lettres de présentation	4
Énoncé de mission	5
Rapport du président	6
Rapport de la directrice générale et secrétaire	9
Le personnel de l'Ordre	13
Rapport du conseil d'administration	14
Rapport du comité exécutif	17
Rapport du Bureau du syndic	18
Rapport du Service du développement professionnel	21
Rapport du Service des communications	22
Rapport du Service de l'admission	27
Rapports des comités	
- Rapport du comité d'admission	27
- Rapport du comité d'inspection professionnelle	29
- Rapport du conseil de discipline	32
- Rapport du comité de révision	33
- Rapport du conseil d'arbitrage des comptes	33
- Rapport du comité de l'assurance responsabilité professionnelle	34
- Rapport du comité de la formation en médecine vétérinaire	36
- Rapport du comité de la rémunération	36
- Rapport du comité des spécialistes	37
- Rapport du groupe de travail sur la révision de la Loi sur les médecins vétérinaires	39
- Rapport du comité de gouvernance	40
- Rapport du comité législatif	40
- Rapport du comité d'éthique	41
- Rapport du comité des médicaments	41
- Rapport du comité sur le bien-être animal	42
- Rapport du comité de la reconnaissance du mérite	43
- Rapport du comité du Congrès	43
- Rapport du groupe de travail sur la télémédecine	44
- Rapport du comité du Veterinarius +	45
Renseignements généraux	46
États financiers et rapport de l'auditeur externe	48

Lettres de PRÉSENTATION

Québec, le 7 novembre 2013

Monsieur Jacques Chagnon

Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2013.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du Code des professions, couvre la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Me Bertrand St-Arnaud

Saint-Hyacinthe, le 7 novembre 2013

Maître Bertrand St-Arnaud

Ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Ministère de la Justice
Édifce Louis-Philippe-Pigeon
1200, route de l'Église, 9^e étage
Québec (Québec) G1V 4M1

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2013.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du Code des professions, couvre la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Dr Joël Bergeron, m.v.
Président

Saint-Hyacinthe, le 7 novembre 2013

Maître Jean Paul Dutrisac

Président
Office des professions du Québec
800, place D'Youville, 10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2013.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du Code des professions, couvre la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération respectueuse.

Dr Joël Bergeron, m.v.
Président

MANDAT

Le mandat de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, conféré par le législateur québécois et enchâssé dans le Code des professions, est d'assurer la protection du public.

VISION

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec est l'organisme de référence pour les membres, le public, les partenaires et le gouvernement, pour toute question relative à l'exercice de la médecine vétérinaire, à la santé, au bien-être animal et à toute question de santé publique reliée à la santé animale au Québec.

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec vise à être un moteur et un catalyseur pour le maintien d'une médecine vétérinaire de calibre mondial au Québec.

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec vise à être une organisation dynamique, innovante, accessible, en constante évolution et à l'affût des nouvelles tendances et des pratiques émergentes.

L'Ordre doit demeurer une organisation enracinée dans la société québécoise, mais ouverte sur le monde et résolument tournée vers l'avenir afin de répondre aux besoins et attentes de la population et de ses membres.

Pour ce faire, l'Ordre vise :

- une meilleure connaissance de la profession par la population;
- l'utilisation optimale des connaissances et des compétences des médecins vétérinaires au Québec;
- le développement, la promotion et l'instauration de normes de pratique permettant de conforter le rôle majeur et hautement stratégique des médecins vétérinaires;
- l'enrichissement professionnel des membres par la mise à jour constante d'un programme de formation continue novateur et par le biais du partage de leurs connaissances;
- la disponibilité d'une formation de qualité supérieure;
- le respect des normes de pratique en vigueur par tous les médecins vétérinaires;
- le support requis aux membres afin que ces derniers assument pleinement leur rôle et offrent en toute circonstance une médecine vétérinaire de la plus haute qualité qui soit au public;
- la gestion rigoureuse de ses ressources et l'optimisation de ses processus d'affaires;
- l'intégration des professionnels formés à l'étranger;
- l'analyse constante des nouvelles tendances et des pratiques émergentes.

MISSION

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec favorise l'excellence de la pratique des médecins vétérinaires au Québec afin de contribuer à l'amélioration de la santé et du bien-être des animaux et au maintien de la santé publique.

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec veille à promouvoir et à favoriser l'implantation des meilleures pratiques en médecine vétérinaire au Québec. Pour ce faire, il assure le développement professionnel des médecins vétérinaires au Québec, encadre et surveille l'exercice et assure le respect de normes élevées de pratique et d'éthique professionnelle afin de contribuer pleinement à la santé et au bien-être des animaux et de la population québécoise dans un contexte de santé globale.

VALEURS PRIVILÉGIÉES

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec promeut de solides valeurs organisationnelles qui guident et soutiennent ses actions vers l'atteinte des objectifs stratégiques, soit :

- rigueur;
- respect;
- intégrité;
- transparence;
- compétence.

Fort de ces valeurs, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec sera :

- une organisation accessible offrant un service hors pair à la clientèle;
- un ordre professionnel dont le public et les membres sont au centre des préoccupations et en tête de liste des priorités;
- une organisation dynamique qui encourage l'engagement de ses membres et le travail d'équipe en tout temps;
- un service en constante évolution, dynamique, à l'affût des nouvelles tendances, des pratiques émergentes et des besoins du public;
- une organisation dirigée par un conseil d'administration engagé qui veille à l'atteinte des objectifs stratégiques;
- une équipe efficace et efficiente qui assume en tout temps ses obligations financières, légales et administratives;
- une équipe constituée de différentes instances qui travaillent en collégialité et en complémentarité dans le respect du rôle de chacun (permanence, comité exécutif, conseil d'administration, comités, etc.).

Rapport du PRÉSIDENT

Dr Joël Bergeron, m.v.



Les diverses activités de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec au cours de l'année 2012-2013 furent orientées notamment sur quatre thèmes particuliers : la gouvernance, la surveillance de la pratique, l'utilisation des médicaments et le bien-être animal. Ces activités ont permis d'entretenir et de consolider nos relations avec de nombreux partenaires dans un souci de collaboration pour l'amélioration de la santé, du bien-être des animaux et de la santé publique. Par ses orientations et ses actions, l'Ordre désire assumer pleinement son rôle d'organisation vouée à la protection du public et engagée dans l'évolution de la profession, mais aussi comme un acteur et un atout essentiels à la société.

LA GOUVERNANCE

Dans le cadre de la planification stratégique 2011-2015, le conseil d'administration a créé un comité de gouvernance afin d'analyser la gouvernance de l'Ordre et améliorer son efficacité. Au cours de l'exercice 2012-2013, le comité de gouvernance a déposé ses observations au conseil d'administration.

Les premières recommandations ont touché le fonctionnement du conseil d'administration et l'évaluation des réunions de celui-ci. Le comité de gouvernance a notamment suggéré une répartition plus cohérente des tâches et responsabilités entre le conseil d'administration et le comité exécutif. Pour améliorer l'efficacité des réunions, les administrateurs sont maintenant appelés à évaluer chacune de celles-ci, à l'aide d'un sondage en ligne, en plus de remplir annuellement un questionnaire sur le déroulement des activités du Conseil. Le comité de gouvernance a également proposé une politique de gestion des comités de l'Ordre et la révision du mandat des divers comités et leurs liaisons avec le conseil d'administration.

La tenue efficace des réunions, une participation active et diligente des administrateurs et une analyse rigoureuse et transparente des divers comités et des instances de l'Ordre, assurées par une communication efficace entre ces instances, demeurent des éléments essentiels permettant une saine gestion de l'organisation.

SURVEILLANCE DE LA PRATIQUE ILLÉGALE

La protection du public requiert d'abord l'encadrement de ceux qui sont autorisés à exercer une profession. Par contre, l'assurance de la qualité des services qui sont rendus à la population commande aussi une surveillance des personnes qui tentent de s'approprier des actes qui sont exclusifs et réservés aux membres de la profession vétérinaire.

Voilà pourquoi, au cours de la dernière année, le conseil d'administration a alloué une somme supplémentaire aux activités de surveillance de la pratique illégale de la médecine vétérinaire. Les premiers efforts ont ciblé la dentisterie équine et canine. À ce jour, des causes importantes sont devant les tribunaux. Les résultats anticipés nous permettent d'espérer que nous serons en mesure de développer une position claire, appuyée sur la jurisprudence, qui viendra renforcer nos actions envers les contrevenants et, surtout, de faire une prévention plus efficace auprès de la population.

Des dossiers de pratique illégale touchant des membres ayant été radiés pour des causes disciplinaires ont également été suivis en cours d'année et les actions ont été prises en conséquence, et ce, afin d'assurer la protection du public.

LE PHÉNOMÈNE DE L'ANTIBIORÉSISTANCE

Il s'agit d'une préoccupation qui s'étend à l'échelle de la planète. Les signaux d'alarme sont lancés tant du côté de la médecine humaine que vétérinaire. De fait, le fléau de la résistance aux antibiotiques nous concerne tous et doit nous interpeller. À l'occasion, le public et les médias véhiculent des informations qui tendent à faire porter le fardeau de ce phénomène à la profession vétérinaire. En tant que médecins vétérinaires, nous sommes tenus d'assurer une utilisation judicieuse des antimicrobiens. En tant que professionnels, nous devons prendre les actions nécessaires pour contribuer à la lutte contre l'antibiorésistance et, surtout, démontrer notre engagement collectif face à celle-ci.

En septembre 2012, le conseil d'administration adoptait une politique de formation continue obligatoire sur l'utilisation judicieuse des antimicrobiens d'une durée de six heures. Cette formation se décline en deux parties : un tronc commun de trois heures exigé pour tous les médecins vétérinaires membres de l'Ordre et un tronc spécifique à chacun des secteurs de pratique d'une durée de trois heures qui doit être suivi par les médecins vétérinaires qui œuvrent dans ces secteurs de pratique.

Un groupe de travail a été créé par le conseil d'administration afin d'assurer l'évolution du programme et l'évaluation des diverses demandes d'accréditation, d'équivalence ou d'exemption. Les premières analyses effectuées par le groupe de travail confirment que tous les secteurs d'activité sont touchés de près ou de loin par le phénomène.

L'Ordre s'est engagé à rendre cette formation accessible à tous ses membres, tant par sa disponibilité que par son coût. Les conférences sont ainsi offertes lors de différents événements de formation continue ainsi que sous la forme de webinaires.

Également, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec a conclu une entente avec l'Association canadienne des médecins vétérinaires (ACMV), rendant disponible à tous les médecins vétérinaires membres de l'Ordre le document intitulé *Lignes directrices de l'Association canadienne des médecins vétérinaires sur l'administration judicieuse des antimicrobiens 2008 pour les bovins laitiers, les bovins de boucherie, la volaille et les porcs*. Ce document s'avère une référence importante pour l'utilisation judicieuse des antimicrobiens dans un contexte de lutte à l'antibiorésistance.

LA PRÉSENCE DE RÉSIDUS MÉDICAMENTEUX

Par son mandat de protection du public et dans son engagement à promouvoir la santé publique, l'Ordre fut grandement interpellé par la découverte de résidus de phénylbutazone dans des produits destinés à la consommation humaine.

Puisque ce médicament, un anti-inflammatoire, peut avoir des conséquences néfastes pour la santé humaine, l'Ordre a rapidement émis un avis aux médecins vétérinaires, leur rappelant que l'utilisation de la phénylbutazone hors homologation pour les animaux destinés ou potentiellement destinés à la consommation humaine est à proscrire. Cet avis, diffusé à trois reprises et par trois véhicules de communication distincts, aura permis de sensibiliser les membres à leurs responsabilités. L'Ordre est préoccupé par la salubrité des aliments et demeurera proactif dans ce dossier.

ABOLITION DE L'ANNEXE F DU RÈGLEMENT SUR LES ALIMENTS ET DROGUES

À la suite de l'adoption du projet de loi C-38 par le gouvernement fédéral, l'Ordre a été informé de l'abolition éventuelle de l'annexe F du Règlement sur les aliments et drogues et de son remplacement par une liste désignant les drogues sur ordonnance.

Compte tenu des modifications qu'un tel changement pourrait apporter aux applications réglementaires au Québec, l'Ordre s'est associé au Collège des médecins et à l'Ordre des pharmaciens. Cette étroite collaboration aura permis d'émettre des commentaires communs à la ministre de la Santé, l'honorable Leona Aglukkaq. Des échanges ont également eu lieu avec l'Association canadienne des médecins vétérinaires.

Enfin, en mars 2013, les trois ordres professionnels québécois transmettaient à nouveau leurs commentaires quant au processus visant la création d'une liste désignant les drogues sur ordonnance, ainsi qu'au processus qui serviront à l'ajout et au retrait des médicaments de cette liste.

LE BIEN-ÊTRE ANIMAL

L'année 2012-2013 aura été marquée par un mouvement sans précédent touchant la réglementation pour le bien-être animal. L'Ordre a préparé un mémoire dans le cadre des travaux de révision de la Loi sur la protection sanitaire des animaux, loi principale encadrant le bien-être animal au Québec. Ce mémoire fut présenté en commission parlementaire à Québec.

L'Ordre a aussi transmis ses commentaires lors de la période de consultation sur le projet de règlement modifiant le Règlement sur la sécurité et le bien-être des chats et des chiens, qui vise à établir un meilleur contrôle des lieux où sont gardés les animaux, notamment pour les propriétaires possédant plus de 15 chats ou chiens ainsi que certains lieux de garde.

L'Ordre a maintenu sa participation au sein du groupe de travail du MAPAQ pour le bien-être des animaux de compagnie et au comité d'experts de la Ville de Montréal. L'Ordre poursuit également son engagement comme partenaire de la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux. Les partenaires de la Stratégie ont identifié des actions et formulé des recommandations et l'Ordre continuera de jouer un rôle actif dans ce dossier.

NOUVELLE NORME D'APPELLATION : CLINIQUE VÉTÉRINAIRE DE STÉRILISATION CIBLÉE

En soutien à son engagement envers ses partenaires voués au bien-être animal et conscient du problème de surpopulation des animaux non désirés, l'Ordre a adopté une nouvelle appellation d'établissement vétérinaire afin de permettre la création de cliniques vétérinaires de stérilisation ciblée. Ces établissements auront pour but de favoriser la stérilisation des animaux de compagnie en augmentant le taux de stérilisation pour les animaux errants, les animaux qui transitent dans les refuges et les services de contrôle animalier des municipalités ainsi que les animaux des personnes à faible revenu.

L'Ordre encourage ainsi ses membres à collaborer avec les organismes tels que les SPA/SPCA et les municipalités en contribuant à la mise en place de programmes de stérilisation pour ces catégories d'animaux.

Le problème de la surpopulation des animaux non désirés est complexe. Sa résolution devra également passer par une meilleure responsabilisation des propriétaires d'animaux de compagnie et un engagement des divers paliers de gouvernement, en particulier les municipalités, à une gestion plus rigoureuse des animaux sur leur territoire.

LE REGROUPEMENT DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES RETRAITÉS

Au cours des dernières années, l'Ordre a mis de l'avant diverses initiatives permettant à des médecins vétérinaires retraités de maintenir un lien avec l'organisation et la profession vétérinaire. Ce lien et ce désir d'appartenance à la grande famille vétérinaire sont des atouts précieux pour notre profession. Bien que la catégorie de membre retraité, créée en 2009, répondait aux besoins de certains membres, d'autres médecins vétérinaires, à l'aube d'une retraite bien méritée, ne s'y retrouvaient pas.

Le transfert des connaissances, l'échange d'expérience et la connaissance de ses racines contribuent à l'évolution d'une profession. Afin d'entretenir ce lien privilégié avec des professionnels qui ont contribué à l'essor de la profession et à la qualité des services vétérinaires rendus à la population, l'Ordre a encouragé la création d'un regroupement de médecins vétérinaires retraités. Ce regroupement, bénéficie d'un soutien administratif de l'Ordre, et est responsable de l'élaboration de diverses activités qui favorisent les échanges entre les médecins vétérinaires retraités et ceux qui sont encore actifs dans la profession.

REMERCIEMENTS

L'année 2012-2013 a démontré, une fois de plus, que les responsabilités qui incombent à une organisation professionnelle vouée à la protection du public, peu importe la taille et les moyens dont dispose cette organisation, sont grandes et importantes. Et même si la tâche est vaste, le défi demeure stimulant. Surtout, j'ai le privilège d'être entouré de gens d'une grande compétence et animés d'une passion qui se manifeste par l'ardeur et la rigueur apportées à la réalisation de nos objectifs. L'engagement des administrateurs et des membres de nos différents comités mérite toute ma reconnaissance. Je les remercie de cet engagement ainsi manifesté pour faire de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec un organisme dynamique continuellement orienté vers le respect de son mandat et de sa mission.

Je désire souligner la contribution de la Dre Hélène Hamilton qui a annoncé son départ du conseil d'administration. Son apport, bien que de courte durée, fut grandement apprécié par les administrateurs. Je souhaite

saluer de façon particulière le travail effectué par le Dr Michel Major qui a également annoncé qu'il ne sollicitait pas un nouveau mandat au sein du conseil d'administration. Le Dr Major a complété deux mandats en tant qu'administrateur, après un premier séjour durant les années 1990. De retour depuis 2006, le Dr Major a fait profiter l'organisation de la rigueur qui le caractérise, de l'analyse serrée de nos dossiers et, surtout, de son amour et son dévouement inconditionnels à la profession vétérinaire. Je lui exprime toute ma gratitude pour le soutien qu'il m'a offert et sa grande disponibilité.

Finalement, je tiens à remercier l'ensemble du personnel travaillant au siège social de l'Ordre. L'ampleur de la tâche et la complexité des demandes et des dossiers ne cessent d'augmenter. Leur dévouement, année après année, témoigne de leur souci d'assurer un service de qualité au public et aux membres. Ces personnes méritent toute notre reconnaissance pour le travail qu'elles accomplissent au sein de l'organisme.

Le président,



Dr Joël Bergeron, m.v.



Rapport de la DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE

Mme Suzie Prince, CPA, CMA, MBA



Le mandat de la directrice générale de l'Ordre est de planifier, organiser, diriger et contrôler toutes les activités et les ressources de l'Ordre, qu'elles soient humaines, matérielles ou financières. Elle veille au respect du mandat de l'Ordre, à l'atteinte des objectifs fixés et à la réalisation du plan d'action adopté par le conseil d'administration.

Le mandat du secrétaire de l'Ordre est d'assumer les fonctions et obligations qui lui sont dévolues par le Code des professions et les différents règlements de l'Ordre. Il est notamment responsable de la gestion et de l'inscription au tableau de l'Ordre, de l'organisation et de la gestion des élections, de la planification et de l'organisation des assemblées du conseil d'administration, du comité exécutif et de l'assemblée générale annuelle. Il veille à rédiger les procès-verbaux et les suivis des différents comités et assemblées dont il est le secrétaire et effectue les modifications réglementaires requises.

À titre de directrice générale et secrétaire de l'Ordre, j'ai le plaisir de vous présenter le bilan des principales activités de notre organisation pour l'exercice 2012-2013.

Le dernier exercice fut très intense et riche en réalisations pour toute l'équipe de l'Ordre. Nous avons poursuivi les changements amorcés depuis deux ans et avons poursuivi la restructuration et le redressement des activités et des instances de l'Ordre. Les travaux de modernisation des processus d'affaires et des outils de gestion doivent se poursuivre au cours du prochain exercice si nous voulons répondre à toutes nos obligations avec diligence et rigueur, créer de la valeur et contribuer pleinement à la protection du public et au développement de la profession vétérinaire.

PLAN STRATÉGIQUE ET PLAN D'ACTION 2011-2015

Le plan stratégique 2011-2015 adopté par le conseil d'administration le 28 juin 2011, s'articule autour de cinq axes stratégiques, soit la protection du public, le développement et le soutien à l'exercice professionnel, la valorisation de la profession, la consolidation de la profession au

sein de certains secteurs et la gestion optimale et efficiente de l'Ordre. Cinquante-deux objectifs stratégiques soutiennent ces cinq axes et le plan d'action compte 150 actions à réaliser au cours des quatre années visées.

Toute l'équipe, de même que les différentes instances de l'Ordre, sont à pied d'œuvre pour réaliser cet ambitieux plan stratégique et, au terme des 21 premiers mois d'implantation, soit au 31 mars 2013, presque la moitié (49 %) des actions prévues au plan d'action étaient réalisées.

Parmi les 70 actions réalisées à ce jour, nous notons :

Protection du public

- promotion de l'utilisation judicieuse des médicaments et antibiotiques pour prévenir l'antibiorésistance. Création et imposition d'un programme de formation continue traitant de ce sujet, et ce, obligatoire pour tous les membres de l'Ordre;
- identification des risques auxquels le public est exposé et rédaction d'avis aux membres afin de réduire les risques et assurer la protection du public : avis sur l'utilisation de la phénylbutazone;
- création d'une banque de remplacement pour soutenir les médecins vétérinaires dans le secteur des grands animaux et éviter les bris de services dans les différentes régions;
- préparation et animation d'ateliers pour les étudiants de 3^e et 4^e année de la Faculté de médecine vétérinaire afin de les sensibiliser à leurs obligations déontologiques et professionnelles et leur présenter les recours et les attentes du public;
- présentation de deux conférences sur l'erreur médicale et rédaction de trois articles par année dans la revue *Le Veterinarius* par le Bureau du syndic afin d'accroître la prévention et sensibiliser les membres aux risques auxquels ils s'exposent et les origines des plaintes formulées par le public afin que certains comportements soient modifiés;
- présentation d'un bilan annuel des activités du Bureau du syndic dans la revue *Le Veterinarius* afin d'expliquer les méthodes de travail et d'enquête, les limites, et présenter sommairement les sujets traités au cours de l'année;

- poursuite du programme de surveillance générale afin que tous les médecins vétérinaires soient inspectés aux cinq ans en misant sur une évaluation de la compétence et en priorisant les cas. Suivi rigoureux auprès des membres présentant des lacunes et agir rapidement. Il y a eu radiation du tableau de l'Ordre, imposition de stages de perfectionnement et enquêtes particulières sur la compétence au cours de la période;
- rédaction d'un Guide sur l'exercice de la médecine vétérinaire en société et simplification du processus de mise à jour annuelle des 256 sociétés par actions actuellement autorisées;
- sensibilisation des instances politiques à la nécessité de resserrer les contrôles afin d'assurer à la population québécoise des viandes de qualité.

Développement et soutien à l'exercice professionnel

- enrichissement du contenu de la revue *Le Veterinarius* et intégration de dossiers thématiques;
- création du comité du *Veterinarius* + et intégration d'un encart scientifique dans la revue *Le Veterinarius* trois fois par année;
- réalisation d'une veille médiatique, scientifique et technologique constante et information rapide aux membres des sujets pertinents;
- développement d'un programme de formation continue à distance et en ligne;
- optimisation de la valeur du congrès annuel.

Valorisation de la profession

- participation à différentes émissions de télévision, à la rédaction du Guide *Protégez-vous* sur les animaux de compagnie et insertion d'une publicité valorisant la profession dans ce guide.

Consolidation de la profession au sein de certains secteurs

- rédaction et présentation d'un mémoire soutenant notre demande de reconnaissance de spécialités et de délivrance de permis de spécialistes à l'Office des professions en juillet 2012;
- diffusion des positions de l'Ordre en matière de bien-être animal et sensibilisation du gouvernement et des différentes instances sur ces aspects.

GESTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2012-2013

L'exercice 2012-2013 se solde par un excédent des produits sur les charges de 96 323 \$.

Cette année, aucune ristourne du programme d'assurance responsabilité professionnelle n'a été versée par l'assureur, car l'indice de perte était de 88,2 % au 31 mars 2013. Le déficit d'opération était de 155 061 \$ et la remise de l'Ordre au fonds de stabilisation des primes a donc totalisé 38 765 \$.

Le contrôle très strict des dépenses tout au long de l'exercice, la performance du congrès et la vacance à un poste de direction pendant huit mois nous auront permis de terminer l'exercice 2012-2013 avec un surplus, et ce, en dépit de l'enregistrement de dépenses importantes, notamment en matière de surveillance de la pratique illégale et d'entretien du bâtiment. Ainsi, l'excédent financier enregistré nous permettra de financer deux projets au cours du prochain exercice, soit la mise à jour du site Internet et

l'implantation d'un nouveau logiciel de gestion des membres. Ces projets sont reportés depuis trois ans faute d'avoir les ressources financières suffisantes pour les assumer dans leur intégralité.

Au cours de l'exercice 2012-2013, les travaux de réfection des murs extérieurs de l'immeuble ont engendré des dépenses de 256 454 \$. Ces dernières ne peuvent être amorties compte tenu des choix comptables effectués par l'Ordre en 2000. De plus, les travaux de climatisation et de chauffage ont, à eux seuls, engendré une dépense de 52 880 \$.

Au cours des deux derniers exercices, l'Ordre a effectué des placements afin de maximiser le rendement de ses liquidités. L'Ordre a placé ses liquidités excédentaires dans un fonds générant un taux d'intérêt garanti de 4 %. La structure de ce fonds fut modifiée le 1^{er} avril 2013 et le rendement garanti a chuté à 2,26 %. Ainsi, à la fin du présent exercice, la direction rédigeait une politique de gestion des avoirs financiers de l'Ordre qui sera déposée au comité d'audit. Par celle-ci, le conseil d'administration précisera ses objectifs en matière de placement et identifiera les placements autorisés. Une diversification du portefeuille est à prévoir, mais il demeure impératif que l'Ordre optimise le rendement financier de ses liquidités, préserve son capital, ne prenne aucun risque et gère de façon très rigoureuse sa trésorerie, puisque les entrées de fonds sont massives en mars et avril et les décaissements sont étalés sur 12 mois. Les revenus d'intérêts générés par la gestion des liquidités en 2012-2013 totalisent 36 698 \$, ce qui prouve l'importance d'opter pour une gestion dynamique et proactive des avoirs financiers de l'Ordre. Ce montant s'ajoute aux revenus d'intérêt générés par le programme d'assurance responsabilité professionnelle qui a généré un revenu de 36 865 \$ pour un total de revenus d'intérêts de 73 563 \$.

La situation financière de l'Ordre s'est grandement améliorée au cours des deux dernières années, mais demeure toujours aussi fragile. Le contrôle très strict des dépenses exercé au cours du dernier exercice devra être maintenu, de même qu'une planification rigoureuse des liquidités.

GESTION DE L'IMMEUBLE

Durant le dernier exercice, d'importants travaux de rénovation de l'immeuble ont été réalisés, soit la réfection des murs extérieurs ainsi que des réparations sur le système de climatisation et de chauffage du 4^e étage. Ces travaux ont engendré des dépenses de 256 454 \$, incluant les analyses d'experts, les plans et devis, les travaux d'ingénierie et d'architecture, l'achat des équipements et des matériaux et la réalisation des travaux.

L'Ordre a également mandaté une firme d'évaluateurs agréés afin d'évaluer le bâtiment pour des fins d'assurances. La firme a conclu que la valeur de la bâtisse pour des fins de reconstruction était de 3,5 millions de dollars.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Au cours du dernier exercice, la soussignée a terminé l'implantation de la nouvelle politique de rémunération et des outils d'évaluation de la performance des employés. De plus, elle a convenu d'un plan de formation du personnel en collaboration avec les directions des différents services et a obtenu une subvention gouvernementale afin de soutenir l'Ordre dans le financement des formations visées permettant de développer les compétences et les habiletés du personnel de l'Ordre. Le programme de formation s'échelonne sur deux ans et tous les employés de l'Ordre sont visés. Les formations ont débuté à l'hiver 2013 et stimulent grandement les employés.

GESTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Durant le dernier exercice, le conseil d'administration a adopté le plan directeur des systèmes d'information 2013-2015.

L'Ordre a effectué une mise à jour de son parc informatique et a réalisé la migration du système informatique et des logiciels de bureautique, passant de la Suite Office 2003 à la version 2012.

L'inscription au congrès annuel s'est faite en ligne, de même que le processus électoral 2012. Au cours du prochain exercice, la direction générale terminera le plan de relève informatique et la refonte du site Internet.

POLITIQUES ET PROCÉDURES

Au cours du dernier exercice, différentes politiques et procédures soutenant la gestion de l'Ordre ont été rédigées, soit :

- politique d'autorisation des dépenses et d'octroi de contrats;
- politique de rémunération;
- politique d'évaluation du rendement et outils d'évaluation;
- rôle et responsabilités des différentes instances;
- questionnaire d'évaluation pour le conseil d'administration et les principaux comités;
- politique et matrice de gestion des risques;
- politique de gestion des comités;
- matrice de contrôle interne;
- politique de gestion des avoirs financiers de l'Ordre;
- tableau de bord de gestion permettant au personnel de l'Ordre et au conseil d'administration d'apprécier l'état d'avancement du plan d'action et d'analyser différents indicateurs de performance.

CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

Au cours de l'exercice 2012-2013, la direction générale a rédigé une politique d'autorisation des dépenses, une matrice de contrôle interne, une politique et une matrice de gestion des risques qui ont été révisées par les comités d'audit et de gouvernance, puis adoptées par le conseil d'administration.

AMÉLIORATION DES OPÉRATIONS DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Dans la foulée de l'application des nouveaux mécanismes de contrôle, la directrice générale et le conseil d'administration convenaient l'an dernier qu'un redressement des activités et du secrétariat du comité d'inspection professionnelle était requis. Un plan de redressement a donc été adopté en janvier 2012. Au cours de l'exercice 2012-2013, le comité a effectué un travail tout à fait remarquable et s'est doté de lignes directrices et de conduite permettant d'assurer son efficacité. Ainsi, un premier grand volet de ce redressement a été réalisé au cours de la dernière année. Le comité travaille actuellement sur le développement d'outils de gestion afin de soutenir et faciliter le travail des inspecteurs et améliorer les opérations du secrétariat.

Durant l'exercice 2012-2013, l'Agence du revenu du Canada s'est questionnée sur le statut des inspecteurs qui sont des travailleurs autonomes depuis plus de dix ans. L'Agence a procédé à l'émission de T4A pour les années 2008, 2009 et 2010, puis a analysé le statut que devraient avoir ces inspecteurs, soit le statut de travailleur autonome ou celui d'employé. Après plus de cinq mois de discussion, il a été convenu que les inspecteurs soient dorénavant des employés de l'Ordre.

EXERCICE EN SOCIÉTÉ

Au cours du dernier exercice, l'Ordre a reçu et traité de nouvelles demandes d'exercice en société de la part des membres de l'Ordre en rapport avec l'application du Règlement sur l'exercice de la médecine vétérinaire en société, lequel est entré en vigueur le 24 juillet 2008. Nous avons ainsi procédé à l'analyse et à l'autorisation d'exercice en société de 47 SPA et de 3 S.E.N.C.R.L., ce qui porte le nombre total de SPA autorisées et actives à 268 et celui des S.E.N.C.R.L. à 12, et ce, au 31 mars 2013. Ce sont plus de 1 010 médecins vétérinaires qui exercent maintenant leurs activités professionnelles au sein d'une société à responsabilité limitée.

Au cours du dernier exercice, l'Ordre a été appelé à analyser de nouveaux modèles d'affaires proposés par des membres. Ces derniers sont beaucoup plus complexes que ceux autorisés à ce jour et regroupent plusieurs entités vétérinaires.

MOBILITÉ PROFESSIONNELLE

Pendant le dernier exercice, la soussignée a poursuivi les travaux afin de développer deux programmes de reconnaissance des acquis et d'évaluation des compétences des médecins vétérinaires formés à l'étranger, soit un programme pour ceux qui désirent obtenir le permis de pratique délivré par l'Ordre et un second programme pour ceux qui désirent obtenir une reconnaissance de leurs acquis expérimentaux afin d'obtenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en Techniques de santé animale délivré par un des cégeps offrant la formation.

Un appel d'offres a été réalisé auprès de différentes firmes et institutions afin d'appuyer l'Ordre dans le développement de ces outils de reconnaissance et d'évaluation des compétences. Ce vaste chantier serait soutenu financièrement par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

L'Ordre souhaite faciliter l'accessibilité à la profession ou au métier de technicien en santé animale à tous les médecins vétérinaires formés à l'étranger, mais doit, du même souffle, assurer la protection du public, conformément à son mandat et sa mission. L'Ordre se dotera donc d'outils performants pour évaluer les compétences des professionnels en exercice et travaillera en collaboration avec différents partenaires afin d'offrir de la formation d'appoint et de l'accompagnement aux médecins vétérinaires formés à l'étranger.

ACCÈS À L'INFORMATION ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

La directrice générale et secrétaire est la personne désignée par le président pour répondre aux demandes d'accès aux documents et renseignements adressées à l'Ordre, conformément au Code des professions, à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels ainsi qu'à la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé. La politique de l'Ordre sur les documents et renseignements accessibles sans restriction s'est appliquée à la majorité des demandes reçues.

Une seule demande a été reçue et acceptée lors du dernier exercice.

RÉVISION RÉGLEMENTAIRE

Au cours de la dernière année, le secrétaire de l'Ordre a poursuivi la révision réglementaire amorcée il y a deux ans. Ainsi, trois nouveaux règlements ont été déposés à l'Office des professions du Québec, soit :

- Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec;
- Règlement modifiant le Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis et des certificats de spécialistes de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec;
- Règlement sur la délivrance de permis spéciaux délivrés par l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec.

Le Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec a été adopté par l'Office des professions du Québec, puis publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 10 avril 2013. Ce nouveau règlement permet à l'Ordre de réaliser, au besoin, des visites d'inspection professionnelle et de contrôle sans préavis. L'Ordre demeure en attente de l'adoption des deux autres projets de règlement par l'Office des professions du Québec.

Ainsi, au cours des trois dernières années, six règlements ont été révisés. Un vaste chantier est en cours afin de réviser la Loi sur les médecins vétérinaires du Québec, ce qui complétera la révision réglementaire planifiée.

Enfin, au cours de la dernière année, l'Ordre a publié un cahier de règlements afin de faciliter l'accès à la réglementation régissant la profession aux membres et au public.

ÉLECTIONS 2012

Conformément au Code des professions et au Règlement sur les élections au Conseil d'administration de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec, des élections se sont tenues au printemps 2012 afin de pourvoir les deux postes d'administrateurs pour représenter la région de Montréal et les deux postes d'administrateurs pour représenter la région Mauricie, Centre-du-Québec et Estrie au sein du conseil d'administration de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec.



Au terme de la période de mise en candidature qui s'est terminée le 8 mai 2012 à 16 h, le secrétaire de l'Ordre avait reçu deux candidatures pour les postes d'administrateurs de la région de Montréal et deux candidatures pour les postes d'administrateurs de la région Mauricie, Centre-du-Québec et Estrie. Ainsi, conformément à l'article 67 du Code des professions, ont été élus par acclamation :

- Administrateurs élus pour représenter la région de Montréal : Dr Giorgio Giusti, m.v. et Dr Michel Gosselin, m.v.
- Administrateurs élus pour représenter la région Mauricie, Centre-du-Québec et Estrie : Dr Patrick Cavanagh, m.v. et Dr Simon Verge, m.v.

Ces derniers ont été élus pour un mandat de trois ans se terminant au printemps 2015.

CONCLUSION

Pour conclure, je désire rappeler que toutes les réalisations de l'Ordre enregistrées au cours de la dernière année ont été rendues possibles grâce au travail assidu des employés, des membres des comités et des administrateurs de l'Ordre.

Je tiens donc à exprimer ma plus profonde gratitude aux employés de l'Ordre qui doivent relever le grand défi de l'efficacité et de la performance et qui effectuent, jour après jour, un travail tout simplement remarquable. Ils font preuve d'un dévouement exemplaire et travaillent avec passion, enthousiasme et détermination afin de réaliser le mandat et la mission de l'Ordre et ainsi atteindre les objectifs. Ma reconnaissance est vive à leur égard et ils méritent notre plus grand respect. L'Ordre enregistre un des taux d'efficacité et de performance les plus élevés au sein du système professionnel québécois et cette performance est le résultat tangible de leur rigueur, leur dévouement, leurs compétences et leur célérité. Je me considère extrêmement privilégiée de pouvoir compter sur une telle équipe.

Je désire également remercier et rendre hommage à tous les membres des comités pour leur engagement professionnel et leur dévouement. Ils sont nombreux et, par leur travail et leurs efforts soutenus, ils assurent le dynamisme de l'Ordre. Ils sont les forces vives de la profession et leur apport est majeur. Ils travaillent souvent dans l'ombre et font preuve d'une générosité exemplaire. Ils mettent leurs compétences au service de la collectivité et contribuent de façon importante à l'enrichissement de la médecine vétérinaire, à la protection du public et à la notoriété de la profession.

Enfin, je saisis l'occasion pour exprimer ma reconnaissance au président et aux administrateurs pour la confiance qu'ils m'octroient et me témoignent. Les soutenir dans la réalisation du plan stratégique et assurer la saine gestion de l'organisation est un plaisir et un honneur.

La directrice générale et secrétaire,

Suzie Prince, CPA, CMA, MBA

LE PERSONNEL DE L'ORDRE

au 31 mars 2013



De gauche à droite :

Mme Francine Charette, Mme Catherine Dugas, Mme Sonia Martin, Dre Sonia Voyer, Dre Suzanne Breton, Mme Sylvie Trépanier, Mme Johanne Potvin, Mme Suzie Prince, Mme Chatelaine Riendeau, Mme Lyne Richer, Dre Sylvie Latour, Dre Lucie Frenette, Dre Nathalie Parent, Mme Maryse Massy, Mme Denise Bonin et Dre Isabelle Lévesque.

DIRECTION GÉNÉRALE

Mme Suzie Prince, CPA, CMA, MBA
Mme Sonia Martin
Mme Denise Bonin
Mme Francine Charette
Mme Lyne Richer
Mme Catherine Dugas

Directrice générale et secrétaire
Secrétaire de direction
Adjointe comptabilité et gestion immobilière
Secrétaire-réceptionniste et préposée au tableau de l'Ordre
Secrétaire-réceptionniste
Secrétaire-réceptionniste

SERVICE DE L'ADMISSION

Dre Suzanne Breton, m.v., IPSAV
Mme Sylvie Trépanier

Coordonnatrice
Secrétaire de gestion

SERVICE DES COMMUNICATIONS

Mme Maryse Massy

Secrétaire et technicienne

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Dre Sylvie Latour, m.v., IPSAV
Mme Chatelaine Riendeau

Directrice
Secrétaire de gestion

BUREAU DU SYNDIC

Dre Sonia Voyer, m.v., IPSAV
Dre Lucie Frenette, m.v.
Dre Isabelle Lévesque, m.v., IPSAV
Dre Nathalie Parent, m.v.
Mme Johanne Potvin

Syndique
Syndique correspondante
Syndique correspondante
Syndique correspondante
Secrétaire de direction

Rapport du **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Conformément au Code des professions du Québec et aux règlements y afférents, le conseil d'administration exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, à l'exception de ceux qui sont réservés aux membres réunis en assemblée générale.

Le conseil d'administration définit ainsi les objectifs et les orientations de l'Ordre. Il a l'obligation de veiller à l'administration générale des affaires de l'Ordre et à l'application des dispositions du Code des professions, de la Loi sur les médecins vétérinaires et de toutes les lois et tous les règlements applicables.

Au 31 mars 2013, le conseil d'administration de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec était composé d'un président et de 13 administrateurs, tous élus au suffrage universel des membres et de quatre administrateurs, nommés par l'Office des professions du Québec, à titre de représentants du public.

POSTE	NOM	RÉGION REPRÉSENTÉE	ENTRÉE EN FONCTION
Président	Dr Joël Bergeron	-----	3 mai 2011
Administrateurs élus	Dre Hélène Hamilton, m.v., IPSAV	Est	28 juin 2011
	Dr Michel Major, m.v., IPSAV	Québec	17 juin 2008
	Dr Patrick Cavanagh, m.v.	Mauricie, Centre-du-Québec et Estrie	8 mai 2012
	Dr Simon Verge, m.v.	Mauricie, Centre-du-Québec et Estrie	8 mai 2012
	Dr Giorgio Giusti, m.v.	Montréal	8 mai 2012
	Dr Michel Gosselin, m.v.	Montréal	8 mai 2012
	Dr Mario Giard, m.v.	Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Laurentides	17 juin 2008
	Dr André Trépanier, m.v.	Chaudière-Appalaches	17 juin 2008
	Dr Alain Laperle, m.v., IPSAV, M.Sc.	Laval et Lanaudière	17 juin 2008
	Dr Michel Carrier, m.v., IPSAV, M.Sc., Dipl. ACVO	Montérégie	3 mai 2011
	Dr Louis-Philippe de Lorimier, m.v., Dipl. ACVIM	Montérégie	28 juin 2011
	Dre Manon Lécuyer, m.v., Dipl. ACVIM	Montérégie	3 mai 2011
	Dre Émilie Pelletier, m.v.	Montérégie	28 juin 2011
Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec	M. Jean Lefebvre		17 juin 2008
	M. Guy Jauron		29 mars 2011
	M. Jean-Paul Gagné		2 juin 2011
	Me Daniel Gervais		2 juin 2011



Première rangée de gauche à droite :

Dr Joël Bergeron, président, Dr Alain Laperle, Dre Émilie Pelletier, Dre Hélène Hamilton, Dre Manon Lécuyer, Dr Giorgio Giusti, M. Jean Lefebvre et Dr Mario Giard.

Deuxième rangée de gauche à droite :

Dr André Trépanier, Dr Michel Major, Dr Patrick Cavanagh, M. Jean-Paul Gagné, M. Guy Jauron, Dr Michel Carrier, Dr Louis-Philippe de Lorimier, Me Daniel Gervais, Dr Simon Verge et Dr Michel Gosselin.

RÉUNIONS

Au cours de l'exercice 2012-2013, le conseil d'administration a tenu sept réunions, soit :

Réunions régulières	5
Réunions extraordinaires	2

Les réunions du conseil d'administration pour le dernier exercice se sont tenues les :

- 11 juin 2012 (réunion extraordinaire)
- 19 juin 2012 (réunion régulière)
- 23 août 2012 (réunion extraordinaire)
- 18 septembre 2012 (réunion régulière)
- 18 décembre 2012 (réunion régulière)
- 25 janvier 2013 (réunion régulière)
- 26 mars 2013 (réunion régulière)

PRINCIPALES RÉOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours du dernier exercice, le conseil d'administration a formulé 112 recommandations.

ADMISSION À L'EXERCICE

Sur recommandation des comités d'admission ou des spécialistes, le conseil d'administration a procédé à la reconnaissance d'équivalences de diplôme et de formation, à la délivrance de permis réguliers et de permis temporaires ainsi qu'à l'octroi de certificats de spécialistes (voir le rapport des activités du Service de l'admission). De plus, le conseil d'administration a imposé un stage de perfectionnement dans le domaine des animaux de compagnie à un membre et a limité le droit de ce membre d'exercer des activités professionnelles.

RÉALISATIONS

ADMINISTRATION

- Création d'un registre des médecins vétérinaires retraités
- Création du Prix d'excellence TSA
- Décision de conserver le mode d'élection à la présidence de l'Ordre par scrutin universel des membres
- Adoption d'un plan de redressement du Service du développement professionnel et du comité d'inspection professionnelle
- Adoption du mémoire pour la reconnaissance des spécialistes et autorisation de dépôt à l'Office des professions du Québec
- Création d'un nouveau poste de secrétaire-réceptionniste
- Octroi d'un mandat à la firme Gesco/Norex pour la réalisation d'une expertise sur l'enveloppe extérieure de l'immeuble
- Adoption du plan d'action 2012-2013 et des priorités stratégiques 2012-2013 soutenant le plan stratégique 2011-2015
- Adoption des états financiers vérifiés 2011-2012
- Adoption du rapport de l'auditeur externe pour l'exercice 2011-2012
- Désignation des signataires bancaires pour l'exercice 2011-2012
- Suppression d'une des six éditions de la revue *Le Veterinarius*
- Refus de l'offre de partenariat de l'ACMV
- Décision d'acheter les droits d'auteur des lignes directrices sur l'usage des antimicrobiens à l'ACMV
- Élection des membres du comité exécutif pour l'exercice 2012-2013
- Octroi d'un contrat à la firme Soconex pour la réfection des murs extérieurs de l'immeuble

- Octroi d'un contrat à la firme d'architectes ACDF pour la réalisation des plans et devis pour les travaux de réfection des murs extérieurs de l'immeuble
- Recommandation à l'assemblée générale des membres de hausser le montant de la cotisation annuelle 2013-2014 de 5 %
- Attribution de la médaille de saint Éloi à la Dre Louise Laliberté
- Attribution du Temple de la renommée de la médecine vétérinaire au Dr Joseph Bélanger
- Attribution du Prix d'excellence TSA à Mme Josée Langlois
- Recommandation au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) de décerner le Mérite du CIQ au Dr Jean-Luc Laberge
- Adoption du calendrier des élections 2013
- Adoption de l'avis électoral, des bulletins de présentation et des formulaires de présentation pour les postes d'administrateurs pour l'élection 2013
- Indexation des échelles salariales et de la rémunération des employés
- Adoption des prévisions budgétaires 2013-2014
- Adoption d'une politique de rémunération des auteurs pour l'encart scientifique *Le Veterinarius* +
- Nomination de Mme Emélie Trinque à titre de coordonnatrice du Service des communications
- Adoption du mandat du comité d'audit
- Modification du serment d'allégeance prononcé par les nouveaux membres lors de la remise des permis afin d'inclure des notions de protection du bien-être animal
- Ne pas accepter le mandat de fiduciaire et bénéficiaire de la Fiducie Sécurité aZoom
- Adoption du plan directeur des systèmes d'information 2013-2015.

MOBILITÉ DES PROFESSIONNELS

- Adoption des lignes directrices du processus préliminaire d'évaluation des compétences pour certains médecins vétérinaires formés à l'étranger menant à la délivrance de permis de pratique au Québec
- Appel d'offres auprès de partenaires pour le développement d'outils d'évaluation des compétences pour les médecins vétérinaires formés à l'étranger et sélection d'une firme privée
- Mandat donné à la directrice générale et secrétaire afin de poursuivre la démarche auprès des firmes spécialisées et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

AFFAIRES LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES

- Adoption du Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec
- Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur les affaires du conseil d'administration, le comité exécutif et les assemblées générales de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec
- Décision de réviser la Loi sur les médecins vétérinaires.

POLITIQUES ET POSITIONS

- Adoption de la révision du rôle et des responsabilités des différentes instances de l'Ordre
- Adoption des outils d'évaluation du conseil d'administration
- Adoption de la politique d'autorisation des dépenses et d'octroi des contrats
- Adoption de la politique de gestion des comités
- Adoption du mandat et de la constitution de chaque comité
- Adoption de la politique et de la matrice de gestion des risques
- Adoption du principe de création de cliniques vétérinaires de stérilisation ciblée
- Adoption de la politique de rémunération de l'Ordre
- Adoption d'un projet de position commune nationale sur les chirurgies esthétiques qui serait présenté au congrès de l'ACMV.

SURVEILLANCE DE L'EXERCICE

- Adoption du programme de surveillance générale 2013-2014
- Imposition d'un stage de perfectionnement à un membre, dont le succès sera conditionnel à la réussite d'une inspection particulière sur la compétence professionnelle et imposition d'une limitation de son droit d'exercer ses activités professionnelles
- Décision de rendre obligatoire la réussite d'un programme de formation continue sur l'usage judicieux des antimicrobiens : tronc commun de trois heures et formation spécifique par secteur de pratique de trois heures
- Adoption de la modification aux normes d'appellation dans le domaine des grands animaux
- Adoption de la modification aux normes relatives à certains traitements dans le domaine des équins
- Adoption de l'abolition de la norme 4.1.2 relative aux bandelettes et gouttes oculaires de fluorescéline dans le domaine des bovins
- Adoption d'une norme relative à la radiologie dans tous les secteurs de pratique
- Adoption des normes relatives aux cliniques vétérinaires de stérilisation ciblée
- Adoption de l'obligation d'ajouter à la prescription vétérinaire le motif d'utilisation (préventif, curatif, facteur de croissance) par antibiotique lorsque celle-ci concerne un lot d'animaux
- Adoption d'un avis sur l'utilisation de la phénylbutazone hors homologation pour les animaux destinés ou potentiellement destinés à la consommation et autorisation de diffusion à tous les médecins vétérinaires
- Décision d'intenter une poursuite pénale contre M. Donald Viens pour pratique illégale de la médecine vétérinaire conformément à l'article 189 du Code des professions
- Décision d'intenter une poursuite pénale contre M. Yves Jean pour pratique illégale de la médecine vétérinaire conformément à l'article 189 du Code des professions
- Décision d'intenter une poursuite pénale contre Mme Diane Bessette pour pratique illégale de la médecine vétérinaire conformément à l'article 189 du Code des professions
- Décision de mandater la syndique à procéder à une perquisition conformément à l'article 190.1 du Code des professions.

ACTIVITÉS DE RAYONNEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

- Participation active comme partenaire de la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux. Le président de l'Ordre siège sur le comité de pilotage de ce projet dont le MAPAQ est le maître d'œuvre
- Membre du Groupe de travail du MAPAQ sur le bien-être des animaux de compagnie. Le président de l'Ordre représente l'Ordre sur ce comité
- Participation du président de l'Ordre à la table de discussion sur la caudectomie et l'essorillement organisée par le College of Veterinarians of Ontario (CVO).

FORMATION DE COMITÉS

- Création d'un groupe de travail pour réviser la Loi sur les médecins vétérinaires. Le groupe est composé de Dr Joël Bergeron, Me Daniel Gervais, Dr Michel Gosselin, Dr André Trépanier, Dr Simon Verge et Mme Suzie Prince
- Création d'un groupe de travail soutenant la formation continue obligatoire sur l'usage judicieux des antimicrobiens. Le groupe de travail est composé de Dre Marie Archambault, Dr Alain Laperle, Dre Marie Nadeau et Dre Suzanne Breton.

NOMINATIONS ET RENOUVELLEMENTS DE MANDATS DES MEMBRES DE COMITÉS

- Nomination de Dr Yves Rondenay au comité scientifique de l'Office des professions du Québec
- Prolongation du mandat du groupe de travail sur la télémédecine jusqu'au printemps 2013
- Nomination de Dre Marlène Bédard à titre de membre du comité d'inspection professionnelle
- Nominations de Dr Pierre-Yves Mulon et Dr Réjean Lefebvre à titre de membres du comité des spécialistes
- Nomination de Dre Sylvie St-Georges à titre d'experte pour le domaine de la santé publique pour le comité d'inspection professionnelle
- Nomination de Dre Martine Denicourt à titre d'experte dans le secteur des grandes populations pour le comité d'inspection professionnelle
- Nomination de Dr Jean Gauvin à titre d'expert dans le secteur des animaux exotiques pour le comité d'inspection professionnelle
- Nomination de Mme Sonia Martin à titre de secrétaire suppléante du conseil de discipline
- Nomination de Dr Mihály Szöke, représentant de l'Ordre au Bureau national des examinateurs (BNE)
- Nomination de Dr Jean Baril, membre du comité sur le bien-être animal
- Nominations de Dr Joël Bergeron, Dre Suzanne Breton, Dr Patrick Cavanagh, Dr André Trépanier, Dre Sylvie Latour, Mme Suzie Prince, Mme Elisabeth Lebeau et M. Danny Ménard, membres du comité organisateur du Congrès vétérinaire québécois
- Renouvellement du mandat de Dre Élise Coutu, Dre Camille Moore et Dre Jadwiga Poray-Wrzesinka, membres du conseil de discipline pour un mandat de deux ans
- Renouvellement du mandat de Dre Marie-Sophie Gilbert et Dr Guy Giguère, consultants pour le comité de l'assurance responsabilité professionnelle
- Renouvellement du mandat de Dre Brigitte Boucher, Dr Sylvain Forget, Dr Pierre Marcoux et Dre Sylvie Robin, membres du comité d'inspection professionnelle
- Renouvellement du mandat de Dr Yves Gosselin, membre et président du comité des médicaments
- Renouvellement du mandat de Dre Monique Doré et Dre Manon Lécuyer, membres du comité des spécialistes
- Renouvellement du mandat de Dr Paul Baillargeon, Dre Diane Blais, Dre Manon Lécuyer et Dr Denys C. Turgeon, membres du comité de reconnaissance du mérite
- Renouvellement du mandat de Dr Gilbert Hallé et Dre Caroline Proulx, membres du comité d'arbitrage des comptes
- Renouvellement du mandat de Dre Marie-Claude Gagnon, Me Martine Lachance, Dre Judith Lafrance et Dre Hélène Trépanier, membres du comité sur le bien-être animal
- Renouvellement du mandat de Dre Marie-Claude Bélanger, Dre Marilyn Dunn, Dre Dominique Ducharme, Dr Gilles Fecteau, Dre Marie-Sophie Gilbert, Dr Gilbert Hallé et Dr Claude Tremblay, enquêteurs-experts.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'assemblée générale annuelle s'est tenue le jeudi 8 novembre 2012.

Rapport du COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif exerce tous les pouvoirs que le conseil d'administration lui a délégués, conformément à l'article 96.1 du Code des professions et au Règlement sur les affaires du conseil d'administration, le comité exécutif et les assemblées générales de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec. Le comité exécutif est ainsi chargé de l'administration courante des affaires de l'Ordre.

Plusieurs sujets traités par le conseil d'administration ont d'abord été discutés au comité exécutif et ont fait l'objet de recommandations.

MEMBRES

Dr Joël Bergeron, m.v., président
Dr Alain Laperle, m.v., IPSAV, M.Sc., vice-président
Dr Giorgio Giusti, m.v., administrateur
Dr Mario Giard, m.v., administrateur
M. Jean Lefebvre, administrateur nommé par l'Office des professions du Québec
Mme Suzie Prince, CPA, CMA, MBA, secrétaire du comité



Dr Joël Bergeron, Dr Giorgio Giusti, Dr Mario Giard, Dr Alain Laperle et M. Jean Lefebvre.

RÉUNIONS

Réunions régulières	8
Réunion extraordinaire	1

Les réunions du comité exécutif pour le dernier exercice se sont tenues les :

- 24 avril 2012
- 29 mai 2012
- 17 juillet 2012
- 17 août 2012 (extraordinaire)
- 28 août 2012
- 30 octobre 2012
- 27 novembre 2012
- 15 janvier 2013
- 26 février 2013

RÉALISATIONS

PRINCIPALES RÉOLUTIONS

Au cours du dernier exercice financier, le comité exécutif a formulé 128 recommandations.

ADMISSION À L'EXERCICE

Sur recommandation des comités d'admission ou des spécialistes, le comité exécutif a procédé à la reconnaissance d'équivalences de diplômes et de formations, à la délivrance de permis réguliers et de permis temporaires, à la délivrance d'autorisations spéciales et à l'octroi de certificats de spécialistes. Le comité exécutif a également radié quatre membres qui n'avaient pas rempli les conditions d'inscription au tableau de l'Ordre et n'avaient pas acquitté la cotisation annuelle 2012-2013. De plus, le comité exécutif a imposé un stage de perfectionnement et une inspection particulière sur la compétence à une personne souhaitant se réinscrire au tableau de l'Ordre après une absence de plus de cinq ans, de même qu'un stage de perfectionnement dans le domaine des animaux de compagnie à un membre.

ADMINISTRATION

- Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle 2012
- Création d'un comité de sélection pour le recrutement d'une coordinatrice du Service des communications
- Recommandation de l'adoption de la politique de rémunération, des échelles salariales 2012-2013 et de la politique de bonification au conseil d'administration
- Recommandation de l'adoption du programme de nouvelles normes d'appellation pour les cliniques vétérinaires de stérilisation ciblée au conseil d'administration
- Recommandation au conseil d'administration de la création d'un second poste de secrétaire-réceptionniste pour supporter l'ensemble des services de l'Ordre
- Autorisation d'effectuer les travaux majeurs de réfection de la bâtisse;
- Recommandation au conseil d'administration relative à la fiducie de la base de données aZoom
- Adoption d'un projet d'entente unissant l'Ordre et l'Association des techniciens en santé animale du Québec (ATSAQ) pour la création du Congrès vétérinaire québécois
- Autorisation pour la réalisation d'un sondage auprès du public afin de connaître ses attentes à l'égard des services rendus par les médecins vétérinaires, ses préoccupations, ses besoins, les outils de communication qu'il privilégie, etc.
- Adoption du plan de formation des employés pour l'exercice 2012-2013
- Recommandation au conseil d'administration d'adopter le plan directeur des systèmes d'information 2013-2015 préparé par la direction générale
- Autorisation de présenter des ateliers de formation continue et des webinaires
- Décision de ne pas modifier la politique de gestion des ressources humaines en vigueur et de ne pas autoriser les employés à se prévaloir de congés sans solde ou de jours de vacances supplémentaires à ceux prévus à la politique.

GESTION FINANCIÈRE

- Recommandation de l'adoption des prévisions financières de l'année 2013-2014 au conseil d'administration
- Adoption de l'état des résultats, de la balance de vérification et des listes de comptes mensuels
- Placements médias et octroi des dons et commandites pour l'exercice 2012-2013, soit un total de 2 150 \$ distribué à des organismes en lien avec la santé animale.

Rapport du BUREAU DU SYNDIC

Conformément à son mandat, le Bureau du syndic veille à faire respecter le Code des professions ainsi que la Loi sur les médecins vétérinaires et les règlements qui en découlent.

Un syndic peut décider de faire une enquête à la suite d'une information selon laquelle un professionnel aurait commis une infraction aux dispositions du Code des professions ou à la Loi sur les médecins vétérinaires et ses règlements, conformément à l'article 122 du Code des professions.

Si l'enquête démontre qu'une infraction a été commise, le syndic peut alors décider de porter plainte, en vertu de l'article 116 du Code des professions, devant le conseil de discipline. Il pourrait aussi décider, si les faits allégués au soutien de la demande d'enquête peuvent faire l'objet d'un règlement, proposer la conciliation à la personne qui a demandé la tenue de l'enquête et au médecin vétérinaire concerné, et ce, en tout temps avant le dépôt d'une plainte disciplinaire.

Le syndic agit aussi comme responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels à l'égard des documents et renseignements qui relèvent de sa compétence, conformément aux dispositions prévues à cet effet au Code des professions, à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels ainsi qu'à la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé.

BILAN DE L'EXERCICE 2012-2013

Assurément, encore cette année, les statistiques sont éloquentes du fait que l'assistance du Bureau du syndic est nécessaire et répond à un besoin des membres et du public. Des 2 145 appels reçus durant l'exercice, 55 % proviennent de médecins vétérinaires qui s'interrogent sur différents aspects de la réglementation et 39 % proviennent du public qui désire discuter avec un syndic d'une situation ou connaître ses droits et la démarche pour demander la tenue d'une enquête. La hauteur des tarifs, les éléments justifiant la rédaction d'une ordonnance et la vente de médicaments par les médecins vétérinaires demeurent au cœur des préoccupations du public à l'égard des membres de l'Ordre. L'accès à l'information contenue dans les dossiers tenus par les médecins vétérinaires ainsi que le secret professionnel ont également suscité des interrogations de la part des membres et du public, mais également de différents intervenants impliqués dans la cause du bien-être animal.



Dre Sonia Voyer, m.v., IPSAV
Syndique

Dossiers

	NOMBRE DE DOSSIERS
96 dossiers ouverts durant la période, lesquels s'ajoutent aux 125 toujours à l'étude au 31 mars 2012	221
Total de membres visés par ces 221 dossiers	144
Dossiers réglés par la conciliation du syndic en vertu de l'article 123.6 du Code des professions	11
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période (31 mars 2013)	169

Décisions

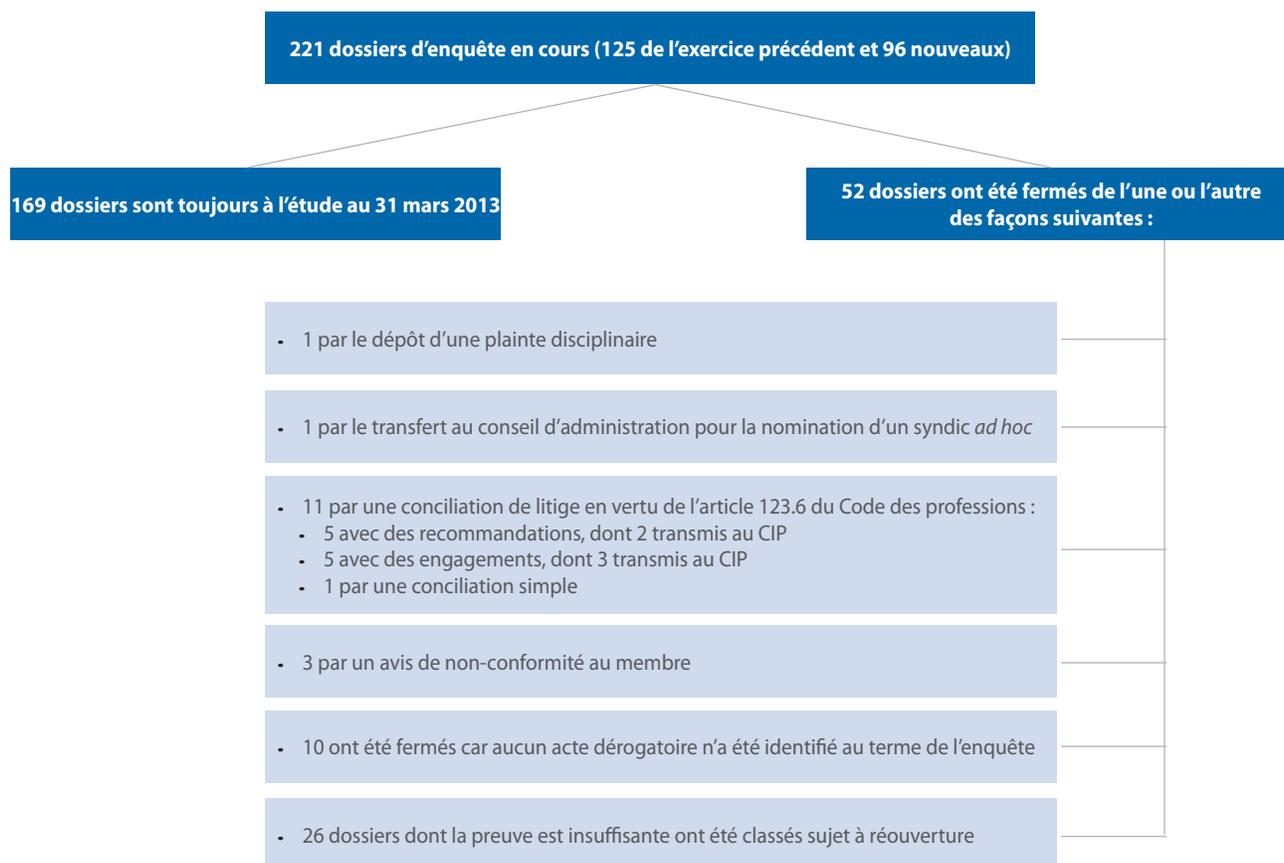
	NOMBRE DE DÉCISIONS
De porter une plainte disciplinaire	1
De ne pas porter de plainte disciplinaire	51

RÉALISATIONS

ACCÈS À L'INFORMATION

La syndique n'a répondu à aucune demande d'accès concernant des informations relevant de sa compétence.

TABLEAU DES ACTIVITÉS



CONCILIATION DES COMPTES

(Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec)

Conformément au règlement de l'Ordre adopté à cet effet, un client qui a un différend avec un membre de l'Ordre sur le montant d'un compte, acquitté ou non acquitté, pour des services professionnels, peut en demander par écrit la conciliation au syndic, et ce, tant que le membre n'a pas fait de demande en justice pour le recouvrement de ce compte.

Demandes

	NOMBRE DE DEMANDES
Reçues	3
Rejetées pour non-respect du délai	0
Ayant conduit à une entente	1

CONTRÔLE DE L'EXERCICE ILLÉGAL

Mandaté par le conseil d'administration de l'Ordre, le Bureau du syndic veille au contrôle de l'exercice illégal de la médecine vétérinaire et de la vente illégale de médicaments, conformément à l'article 188.1 du Code des professions.

Activités relatives à l'exercice illégal et à l'usurpation de titre réservé

	NOMBRE DE DEMANDES
35 dossiers ouverts durant la période, lesquels s'ajoutent aux 42 toujours à l'étude au 31 mars 2012	77
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	57
Dossiers portant sur l'usurpation de titre réservé	23

Enquêtes complétées

	NOMBRE DE POURSUITES
Portant sur l'exercice illégal, dont 9 avec un avis de non-conformité	15
Portant sur l'usurpation de titre réservé, dont 2 avec un avis de non-conformité	2
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	3

Poursuites pénales intentées

	NOMBRE DE POURSUITES
Portant sur l'exercice illégal	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	3

Jugements rendus

NOMBRE DE DEMANDES	INTIMÉS COUPABLES	INTIMÉS DÉCLARÉS ACQUITTÉS
Portant sur l'exercice illégal	0	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	1	0
Montant total des amendes imposées		3 500 \$



Rapport du SERVICE DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Le Service du développement professionnel a la responsabilité de la gestion et du suivi de plusieurs dossiers relatifs à la qualité de l'exercice et à la compétence des membres de la profession, notamment l'inspection professionnelle, la formation continue et le programme scientifique du Congrès annuel.

GESTION DE LA FORMATION CONTINUE DES MEMBRES

Le Service du développement professionnel supervise la formation continue des membres et, à ce titre, remplit le mandat suivant :

- surveiller et approuver les formations et programmes donnés par les organismes externes;
- suivre de près le nombre, la qualité et la disponibilité des sessions de façon à s'assurer du maintien de l'accessibilité à la formation continue et du degré de satisfaction des membres par rapport à ces activités;
- vérifier que les médecins vétérinaires respectent les exigences de formation continue, en tenant à jour leur fiche personnelle;
- faire les suivis nécessaires lors du non-respect des exigences de formation continue, en collaboration avec le comité d'inspection professionnelle;
- s'assurer que les formations inscrites correspondent au domaine d'exercice du membre;
- gérer la formation à distance (DVD et questionnaires relatifs à ces formations);
- préparer le programme scientifique du Congrès annuel de l'Ordre.

CONGRÈS 2012

Le congrès annuel est une activité de formation continue facultative. En 2012, le Congrès s'est déroulé sur trois journées et a permis à 447 médecins vétérinaires d'inscrire des heures de formation continue à leur dossier, selon la répartition indiquée dans le tableau ci-dessous. Il est à noter que 19 médecins vétérinaires ont participé à un atelier pratique ainsi qu'au Congrès alors que 22 médecins vétérinaires ont participé seulement à l'un des ateliers pratiques, soit l'atelier de physiothérapie, celui d'anesthésie ou celui d'échographie. De plus, deux programmes professionnels simultanés ont été donnés dans le cadre du Congrès 2012.

FORMATION À DISTANCE

Un service de formation à distance est aussi offert aux membres grâce à la vidéothèque de l'Ordre. La vidéothèque, actualisée annuellement à l'aide des



Dre Sylvie Latour, m.v., IPSAV
Directrice du Service du développement
professionnel

conférences présentées au cours du plus récent Congrès, compte maintenant 111 titres avec questionnaires ainsi que les recueils de conférences des cinq derniers congrès de l'Ordre. Au cours de l'exercice 2012-2013, plus de 60 médecins vétérinaires se sont prévalus de la formation à distance par la location de DVD du Congrès (196 locations).

RECONNAISSANCE DE FORMATION CONTINUE

Dans le but d'informer les membres des différentes sessions scientifiques données par les associations et les organismes externes, un babillard est publié dans chaque parution de la revue *Le Veterinarius*. De façon générale, l'Ordre accepte les formations et congrès vétérinaires donnés par plus de 40 organismes reconnus, non seulement québécois, mais aussi canadiens, américains et internationaux. En outre, au cours de l'exercice 2012-2013, la direction du service a analysé 43 demandes de reconnaissance de formations données par des entreprises pharmaceutiques, d'alimentation animale et d'autres organismes privés. Selon le résultat de l'évaluation du contenu scientifique de chaque activité, l'Ordre a pu reconnaître un nombre d'heures allant jusqu'à 6 heures de formation continue pour les participants.

CONSÉQUENCES D'UNE FORMATION CONTINUE INCOMPLÈTE

Tout médecin vétérinaire qui ne respecte pas la politique de formation continue obligatoire en ne satisfaisant pas aux exigences de formation continue et qui n'est pas en mesure de se justifier pourrait devoir démontrer sa compétence devant le comité d'inspection professionnelle.

Au cours de l'exercice 2012-2013, aucun membre n'a fait l'objet d'une inspection particulière portant sur la compétence professionnelle en raison du non-respect des exigences de formation continue.

Activités de formation continue organisées par le Service du développement professionnel au cours du dernier exercice

NOM DE L'ACTIVITÉ	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE MEMBRES QUI L'ONT SUIVIE
Congrès annuel – programme professionnel seulement	6	31
Congrès annuel – atelier pratique de physiothérapie pour le domaine des animaux de compagnie (en collaboration avec la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal)	7	20
Congrès annuel – atelier pratique d'anesthésie pour le domaine des animaux de compagnie (en collaboration avec la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal)	7	9
Congrès annuel – atelier pratique d'échographie pour le domaine des animaux de compagnie (en collaboration avec la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal)	4	12
Congrès annuel – 1 journée scientifique seulement	6	141
Congrès annuel – programme professionnel + 1 journée scientifique	12	21
Congrès annuel – 2 journées scientifiques	12	160
Congrès annuel – programme professionnel + 2 journées scientifiques	18	71

Rapport du SERVICE DES COMMUNICATIONS

Le Service des communications est responsable de la réception et de la gestion des appels, de l'informatique et des communications. Le principal mandat du Service est d'assurer le rayonnement de l'Ordre et de la profession au Québec. Pour assumer son mandat et faire connaître l'Ordre ainsi que ses prises de position, le Service des communications diffuse l'information jugée d'intérêt aux membres, au public et aux médias, et ce, par l'entremise de différents outils de communication. De plus, le Service organise des activités et des événements et assure la réalisation du plan de communication 2011-2015.

ACTIVITÉS

L'exercice 2012-2013 a été riche en événements médiatiques et en activités. L'équipe a également enrichi le contenu de la revue *Le Veterinarius*.

GESTION DES APPELS TÉLÉPHONIQUES

Au cours du dernier exercice financier, 4 717 appels téléphoniques ont été reçus à l'Ordre et ont été acheminés aux services appropriés pour en assurer le traitement. Ces appels provenaient autant des membres que du public. Ce nombre d'appels est inférieur à celui enregistré l'an passé alors que 5 539 appels avaient été enregistrés, ce qui correspond à une diminution de 14,8 %.



Mme Suzie Prince, CPA, CMA, MBA
Directrice du Service des communications par interim

LES DEMANDES MÉDIAS

Quarante demandes médias ont été acheminées au Service des communications au cours du dernier exercice, comparativement à 49 l'an dernier et à 18 demandes en 2010-2011. Les demandes médias se sont conclues par des entrevues accordées par le président de l'Ordre ou une personne déléguée par ce dernier. Certaines demandes de la part des médias se sont limitées à la transmission d'informations ou de précisions.

La Presse

Utilisation d'antibiotiques chez les animaux
2 avril 2012

La Presse Canadienne

Pénurie de médicaments
3 avril 2012

Radio-Canada Émission Animo

Position de l'Ordre sur la dévocalisation et le dégriffage canin
8 avril 2012

Radio de Radio-Canada Val-d'Or

Projet-pilote de la SPCA de Val-d'Or : micropuçage des chats
10 avril 2012

RDI

Utilisation d'antibiotiques
10 avril 2012

Magazine Mc Clean

Implantation d'une unité mobile de stérilisation au Québec
11 avril 2012

Terre de Chez-Nous

Pénurie de médicaments dans le secteur des grands animaux
12 avril 2012

RDI

Implantation d'une unité mobile de stérilisation au Québec
13 avril 2012

Radio-Canada

Émission *Bien dans son assiette*

Impact des coupures annoncées par l'Agence canadienne d'inspection des aliments
16 avril 2012

Magazine *Protégez-vous*

Implantation d'une unité mobile de stérilisation au Québec
17 avril 2012

Canal V

Émission *V Express*

Conséquences d'apporter son chien au travail
17 avril 2012

Radio-Canada

Émission *Enquête*

Dossier de la fourrière privée *Le Berger Blanc*
18 avril 2012

Canal Argent

Valeur totale des soins prodigués aux animaux de compagnie annuellement
4 mai 2012

TVA Gatineau/Ottawa

Nombre de plaintes reçues à l'endroit des médecins vétérinaires de la région de Gatineau/Ottawa et les médecins ayant reçu des sanctions
7 mai 2012

Reader's Digest

Rémunération des médecins vétérinaires
9 juillet 2012

98,5 FM

Émission de Benoit Dutrisac

Avis sur le rapport de l'organisme *Animal Legal Defense Fund* et la cruauté envers les animaux au Québec
10 juillet 2012

Le Soleil

L'usage de la Ractopamine
17 juillet 2012

Journal de Montréal

Effet de l'air climatisé sur les animaux de compagnie
27 juillet 2012

Le Soleil

Durée des vaccins
28 août 2012

Jobboom

Information sur la profession
19 septembre 2012

TVA

Émission J.E.

Comment choisir une race de chien et questions à poser aux éleveurs?
19 septembre 2012

Guide Carrière d'avenir

Perspectives d'avenir pour les diplômés en médecine vétérinaire
2 octobre 2012

Journal Métro

Conseils pour les animaux en voyage
4 octobre 2012

Journal de Québec

Position de l'Ordre sur les chirurgies esthétiques chez les chiens
4 octobre 2012

TVA Québec

Émission Salut Bonjour!

Position de l'Ordre sur les chirurgies esthétiques chez les chiens
5 octobre 2012

La Presse

Construction d'un centre de services animaliers par la Ville de Montréal
18 octobre 2012

Radio-Canada

Construction d'un centre de services animaliers par la Ville de Montréal
18 octobre 2012

TVA production

Nouvelle chronique pour nouvelle émission de télévision
5 novembre 2012

TVA

Pénurie de médicaments
3 décembre 2012

Radio-Canada

Téléjournal midi

Mauvais traitements aux porcs
10 décembre 2012

Journal de Montréal

Singe en liberté dans un magasin
11 décembre 2012

La Presse

Utilisation des antibiotiques
14 janvier 2013

Magazine Protégez-vous

Prix des soins vétérinaires et dépôts demandés
15 janvier 2013

Magazine Destination de l'emploi

Une journée type dans la vie d'un médecin vétérinaire
17 janvier 2013

UQÀM

Assurances pour animaux de compagnie
19 février 2013

TVA Trois-Rivières

Assurances pour animaux de compagnie
26 février 2013

98,5 FM

Journée nationale de la stérilisation
26 février 2013

Journal Le peuple de Lévis

Les chiens de race Pitbull et la réglementation municipale
12 mars 2013

Radio-Canada Toronto

Transport de 3 éléphants de Toronto à San Francisco
21 mars 2013

Radio-Canada

Émission Enquête

Suivi dans le dossier de la fourrière privée Le Berger Blanc
25 mars 2013

DIFFUSION DE COMMUNIQUÉS DE PRESSE

En début d'exercice, l'Ordre a publié un communiqué de presse sur l'abattage rituel. Le communiqué, dont le titre était « Abattage rituel : l'OMVQ priorise la santé publique et le bien-être animal », visait à répondre aux articles publiés à la une de certains médias concernant l'abattage rituel. La question de l'abattage rituel touche deux composantes majeures de la mission de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, soit le bien-être animal et la santé publique. Par ce communiqué, l'Ordre a rappelé que les informations transmises par les différentes autorités indiquaient que les techniques utilisées pour l'abattage rituel, lorsque bien appliquées, semblent donner des résultats satisfaisants pour éviter des souffrances inutiles à l'animal. En ce qui concerne la santé publique, et particulièrement la salubrité des aliments, la présence de médecins vétérinaires tout au long de la chaîne d'abattage, dans les principaux abattoirs du Québec, permet de limiter les risques de contamination de l'aliment en préparation, et ce, peu importe le type d'abattage. L'Ordre a toutefois insisté sur l'importance de la présence et de l'expertise du médecin vétérinaire dans le processus de l'inspection des viandes, tant dans les abattoirs réguliers que ceux dits de proximité. L'Ordre a d'ailleurs profité de l'occasion pour rappeler au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) son devoir de ne pas relâcher la vigilance dans le secteur des abattoirs de proximité. L'Ordre a exprimé à de multiples occasions ses préoccupations à cet égard. Enfin, l'Ordre croit au droit fondamental du consommateur de choisir librement le type d'aliment qu'il consomme. Un choix éclairé,

respectant ses valeurs culturelles, religieuses et personnelles, passe par une connaissance de la provenance des aliments qu'il met dans son assiette. D'ailleurs, dans la politique bioalimentaire proposée par le Livre vert du MAPAQ, le produit est au cœur des préoccupations et le consommateur est placé au centre de la philosophie présentée. En ce sens, la transparence de l'information transmise aux consommateurs est donc incontournable.

PRODUCTION DE MÉMOIRES

Au cours du dernier exercice, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec a produit un mémoire sur le projet de loi 51, Loi modifiant la Loi sur la protection sanitaire des animaux concernant principalement la sécurité et le bien-être des animaux. Le président de l'Ordre a déposé le mémoire à M. Pierre Paradis, président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, le 29 mai 2012.

De plus, l'Ordre a déposé un mémoire soutenant sa demande de reconnaissance des spécialistes à l'Office des professions du Québec le 6 juillet 2012.



PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE LA REVUE *LE VETERINARIUS*

Au cours du dernier exercice, six éditions de la revue *Le Veterinarius* ont été produites et distribuées aux membres ainsi qu'aux abonnés.

L'Ordre a également intégré un dossier thématique dans les éditions. Les sujets des dossiers thématiques présentés au cours du dernier exercice ont été :

- Avril 2012 : Service à la clientèle
- Juin 2012 : Médias sociaux et cybermarketing
- Août 2012 : Éthique vétérinaire
- Octobre 2012 : Affaires professionnelles
Violence envers les animaux, chiens mordeurs et bannissement de races
- Décembre 2012 : Congrès 2012
- Février 2013 : Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux



PRODUCTION ET DIFFUSION DU BULLETIN ÉLECTRONIQUE *LE VETERINARIUS FLASH*

De manière ponctuelle, le Service des communications a diffusé des capsules d'information par l'entremise du bulletin électronique *Le Veterinarius Flash*. Ainsi, au cours du dernier exercice, 38 bulletins électroniques ont été transmis par courriel aux membres et abonnés.

PRODUCTION ET DISTRIBUTION DU RÉPERTOIRE DES MEMBRES

Au cours du dernier exercice, l'Ordre a produit un répertoire des membres qui a été acheminé à tous les membres en septembre 2012.



ORGANISATION DU CONGRÈS 2012

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec a organisé, du 8 au 10 novembre 2012, le 71^e Congrès de la profession. Plus de 809 personnes ont participé à cet événement tenu à l'Hôtel des Seigneurs de Saint-Hyacinthe. Issus de tous les secteurs de pratique, les congressistes ont assisté à un événement hors du commun. Le salon des exposants invitait les congressistes à visiter 82 kiosques de partenaires et ainsi mieux apprécier leurs produits et services et connaître les nouveautés offertes par ces derniers.

Sous le thème « Un monde en santé : un médecin vétérinaire engagé », ce grand rassemblement scientifique aura permis de réunir les médecins vétérinaires, les techniciens en santé animale et le personnel des établissements vétérinaires du Québec œuvrant dans tous les secteurs de pratique. Au taux de participation record enregistré, se greffe un niveau de satisfaction inégalé.

En dépit de la grève générale déclenchée par les employés de l'Hôtel des Seigneurs deux semaines avant la tenue de l'événement, le comité organisateur aura réussi à mettre en place des mesures compensatoires efficaces assurant la prestation de tous les services et l'atteinte d'un haut niveau de qualité pour tous les aspects de l'événement.

Pour la première fois dans l'histoire du congrès de l'Ordre, un programme professionnel double était présenté gracieusement le jeudi. Les deux programmes offerts ont connu un succès inespéré. Le premier programme comprenait un atelier de neuf heures traitant de la préparation à la retraite et le second programme incluait un atelier sur l'organisation des pratiques suivi d'une conférence sur l'erreur médicale. À la demande générale, ces programmes seront offerts chaque année, possiblement à l'hiver et au printemps.

Le comité organisateur avait préparé un programme scientifique très riche pour tous les secteurs de pratique et pour les techniciens en santé animale, incluant également des ateliers pratiques. Aux dires des participants, la qualité des conférenciers et des sujets traités n'avait rien à envier aux congrès internationaux. Au total, 173 heures de formation continue ont été données par 62 conférenciers locaux et internationaux. Plus de 28 programmes scientifiques ont été présentés durant le Congrès, soit trois ateliers pour les animaux de compagnie, le jeudi, en plus de deux programmes professionnels le même jour, neuf programmes simultanés et deux ateliers pour les techniciens en santé animale (TSA) le vendredi, puis enfin onze programmes simultanés et un atelier pour les TSA le samedi.

Les congressistes ont également été nombreux à s'inscrire au programme de gestion pour lequel nous avons reçu d'élogieux commentaires, tant de la part des médecins vétérinaires que des TSA.

Un programme de formation continue obligatoire sur l'utilisation judicieuse des antimicrobiens permettant de contrer le phénomène de l'antibiorésistance a également été présenté pour la première fois dans le cadre du Congrès de l'Ordre. Les congressistes avaient donc l'opportunité d'assister aux trois heures du tronc commun de cette formation et d'assister aussi à des heures relatives à la partie spécifique de cette formation, soit entre une et trois heures selon leur domaine de pratique.

Le banquet du vendredi soir a permis d'honorer trois médecins vétérinaires et une technicienne en santé animale. La Dre Louise Laliberté a reçu la médaille de saint Éloi, le Dr Jean-Luc Laberge s'est vu remettre le Mérite du CIQ, le Dr Joseph Bélanger a été intronisé au Temple de la renommée de la médecine vétérinaire, alors que Mme Josée Langlois a reçu le Prix d'excellence TSA. De plus, au cours du cocktail, un hommage particulier a été rendu à tous les médecins vétérinaires qui ont reçu un prix ou un mérite des différentes associations vétérinaires ou de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal durant l'année.

Les convives ont pu prendre part à une soirée festive et mémorable. Pour l'occasion, ils étaient invités à revêtir une tenue des années disco ou rock and roll. La troupe Québec Issime a offert un spectacle inoubliable. C'est donc sur une note très positive que s'est terminé ce 71^e Congrès annuel de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec.



PRÉSENCE À DES ACTIVITÉS DE RAYONNEMENT

Au cours du dernier exercice, l'Ordre a participé au congrès de l'Association des médecins vétérinaires du Québec en pratique des petits animaux de même qu'au congrès de l'Association canadienne des médecins vétérinaires.

SITE INTERNET DE L'ORDRE

Le Service des communications assume, en collaboration avec les autres services, la mise à jour du site Internet de l'Ordre. Quelques modifications mineures y ont été apportées cette année afin de le rendre plus convivial et d'y intégrer tous les articles publiés dans la revue *Le Veterinarius* au cours des cinq dernières années. Toutefois, une refonte majeure du site est en cours.

OFFRE DE FORMATION CONTINUE AUX MEMBRES

Conformément aux objectifs de la planification stratégique 2011-2015, l'Ordre a enrichi le programme de formation continue offert aux membres au cours du dernier exercice.

Le Service des communications, en collaboration avec la direction générale de l'Ordre, a pris en charge ce mandat cette année. À ce titre, il a :

- organisé le congrès annuel de l'Ordre;
- préparé le programme de gestion du congrès de l'Ordre;
- préparé le programme professionnel du congrès de l'Ordre;
- préparé les activités sociales du congrès de l'Ordre;
- organisé un atelier de formation continue sur la gestion des ressources humaines;
- organisé un atelier de formation continue sur l'erreur médicale;
- organisé un atelier sur la préparation à la retraite;
- organisé des webinaires pour les membres;
- coordonné la réalisation d'un encart scientifique inséré dans la revue *Le Veterinarius* en collaboration avec le comité *Le Veterinarius +*;
- publié cinq dossiers thématiques dans la revue *Le Veterinarius* afin de soutenir le développement professionnel des membres;
- géré les inscriptions aux webinaires et aux ateliers de formation continue.

NOM DE L'ACTIVITÉ	NOMBRE DE PERSONNES QUI L'ONT SUIVIE
Congrès annuel – programme professionnel 1	84
Congrès annuel – programme professionnel 2	50
Congrès annuel – programme de gestion	41
Atelier de gestion des ressources humaines	60
Atelier sur l'erreur médicale en présentiel	43
Atelier sur l'erreur médicale en Web direct	17
Atelier sur l'erreur médicale en Web différé	95



Rapport du SERVICE DE L'ADMISSION

Le Service de l'admission assure la gestion des procédures, des programmes, des demandes d'admission et leur préparation pour les comités liés à l'admission ainsi qu'au renouvellement des inscriptions au tableau de l'Ordre. De plus, le Service de l'admission chapeaute les opérations liées au programme collectif d'assurance responsabilité professionnelle des membres.



Dre Suzanne Breton, m.v., IPSAV
Coordonnatrice du Service de l'admission

Rapport du COMITÉ D'ADMISSION

Le comité d'admission à l'exercice de la profession a pour mandat d'étudier les demandes d'admission présentées par les candidats possédant un diplôme obtenu hors Québec, notamment toute demande de reconnaissance d'équivalence de diplôme ou de formation, de délivrance de permis et d'autorisation spéciale, et de faire des recommandations au comité exécutif. Les demandes étudiées par le comité d'admission sont analysées en vertu du Règlement sur les normes d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec, du Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis et des certificats de spécialiste de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec et du Règlement sur la délivrance des permis spéciaux de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec.

RÉUNIONS

Réunions régulières	6
---------------------	---

MEMBRES

Dr Joël Bergeron, m.v.
Dre Suzanne Breton, m.v.
Mme Suzie Prince, CPA, CMA, MBA

RÉALISATIONS

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

NOMBRE DE DEMANDES	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Au Canada	2	2	0	0
Hors du Canada	21	4	17	0
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec				23

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

NOMBRE DE DEMANDES	REÇUES	ACCEPTÉES EN TOTALITÉ	ACCEPTÉES EN PARTIE	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Au Canada	0	0	0	0	0
Hors du Canada	17	3	0	14	0
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis					17
Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec, acceptées en partie, comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre					0

Note : Le Règlement sur les normes d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste de l'Ordre, pris en application du paragraphe c de l'article 93, ne prévoit pas la reconnaissance d'équivalence de formation en partie entraînant des recommandations de formation supplémentaire à acquérir.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

Demandses de délivrance

NOMBRE DE DEMANDES	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Permis temporaires en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	10	10	0	0
Permis temporaires en vertu de l'article 41 du Code des professions	50	50	0	0
Permis restrictifs temporaires fondés sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu de l'article 42.1 du Code des professions	0	0	0	0
Permis restrictifs temporaires fondés sur une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec ou sur un permis spécial en vertu de l'alinéa 2° de l'article 42.1 du Code des professions, s'il y a lieu	0	0	0	0
Permis spéciaux en vertu de l'article 42.2 du Code des professions, s'il y a lieu	1	1	0	0
Permis de mêmes types en vertu de lois particulières, s'il y a lieu				0

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS

Demandses fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

	NOMBRE DE DEMANDES
Reçues	81
Acceptées	81
Refusées	0

Demandses fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec, aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

	NOMBRE DE DEMANDES
Reçues	4
Acceptées	4
Refusées	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Demandses fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

	NOMBRE DE DEMANDES
Reçues	1
Acceptées	1
Refusées	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Au cours du présent exercice, le président de l'Ordre des médecins vétérinaires a, en vertu de l'article 42.4 du Code des professions, accordé cinq autorisations spéciales à des personnes légalement autorisées à exercer la profession hors du Québec.

Rapport du COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le comité d'inspection professionnelle surveille l'exercice de la profession par les membres et il procède, notamment, à la vérification de leurs dossiers, livres, registres, médicaments, poisons, produits, substances, appareils et équipements relatifs à cet exercice. De plus, à la demande du conseil d'administration ou de sa propre initiative, le comité procède à une inspection particulière portant sur la compétence professionnelle d'un membre, aux fins de laquelle il peut s'adjoindre des experts. Finalement, le comité fait rapport au conseil d'administration et formule les recommandations qu'il juge appropriées. Par son action, le comité vise à améliorer la qualité de l'exercice et la valeur de l'acte professionnel, dans le but d'assurer la protection du public.

En outre, le comité informe également la syndique lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire qu'un professionnel a commis une infraction aux dispositions du Code de déontologie ou de la Loi sur les médecins vétérinaires et ses règlements.

RÉUNIONS

Réunions régulières	7
Réunion extraordinaire	0

MEMBRES

Dr Michel Turcotte, m.v., président
 Dre Brigitte Boucher, m.v.
 Dre Solenne Courtemanche, m.v. (jusqu'au 19 juin 2012)/
 Dre Marlène Bédard, m.v. (à partir du 19 juin 2012)
 Dre Sarah Despatie, m.v.
 Dr Sylvain Forget, m.v.
 Dr Pierre Marcoux, m.v.
 Dre Sylvie Robin, m.v.
 Dre Sylvie Latour, m.v., secrétaire du comité

INSPECTEURS-CONSEILS

Dre Diane Capistran, m.v.
 Dr Yvan Chicoine, m.v.
 Dre Nicole Grégoire, m.v. (du 30 juin 2012 au 31 mars 2013)
 Dre Andrée Lafaille, m.v.
 Dre Sophie Roy, m.v.

EXPERTS

Dre Marie-Claude Bélanger, m.v.
 Dr Yvon Couture, m.v.
 Dre Martine Denicourt, m.v.
 Dre Dominique Ducharme, m.v.
 Dre Marilyn Dunn, m.v.
 Dr Gilles Fecteau, m.v.
 Dre Marie-Sophie Gilbert, m.v.
 Dr Gilbert Hallé, m.v.
 Dre Maryse Lavoie, m.v.
 Dr Jean Moreau, m.v.
 Dr Daniel Perron, m.v.
 Dre Sylvie St-Georges, m.v.

Dre Denise Tousignant, m.v.
 Dr Claude Tremblay, m.v.
 Dr André Vrins, m.v. (jusqu'au 14 juin 2012)

RECOMMANDATIONS

Les recommandations les plus fréquentes à la suite de la surveillance générale concernaient principalement :

- la tenue des dossiers;
- le registre et la garde sécuritaire des substances contrôlées;
- la conservation adéquate des médicaments selon les recommandations du fabricant;
- l'élimination des médicaments périmés;
- la conformité des ordonnances et l'exécution des ordonnances renouvelables;
- l'utilisation des médicaments en dehors des directives de l'étiquette;

- l'étiquetage des médicaments;
- les ententes pour les urgences;
- les protocoles d'anesthésie et d'analgésie;
- la modernisation de la bibliothèque;
- l'identification adéquate et permanente des films radiographiques;
- la conformité du local pour l'hospitalisation et le traitement des animaux contagieux;
- l'éclairage d'urgence;
- la conformité de l'appellation de l'établissement;
- les heures d'ouverture et la présence vétérinaire en fonction du type d'appellation;
- la publicité relative à l'exercice en société.

Vérification

	ANIMAUX DE COMPAGNIE		BOVINS ET ÉQUINS		GRANDES POPULATIONS ANIMALES		TOTAL	
	Nbre m.v.	Nbre établ.	Nbre m.v.	Nbre établ.	Nbre m.v.	Nbre établ.	Nbre m.v.	Nbre établ.
Membres visités : visites régulières	251	95	92	37	3	3	346	135
Membres visités : visites de contrôle	6	5	0	0	0	0	6	5
Total des membres visités et répartition (%) par domaine de pratique	257 (73,01 %)	100	92 (26,14 %)	37	3 (0,85 %)	3	352 (100 %)	140
Questionnaires prévisites transmis aux membres	251	S.O.	92	S.O.	3	S.O.	346	S.O.
Questionnaires prévisites retournés au comité	251	S.O.	92	S.O.	3	S.O.	346	S.O.
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	257	100	92	37	3	3	352	140
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire, s'il y a lieu	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.

Nombre de recommandations suivant la visite d'inspection

NOMBRE DE RECOMMANDATIONS	5 OU MOINS		6 À 10		11 À 15		16 ET PLUS		TOTAL	
	Nbre m.v.	Nbre établ.	Nbre m.v.	Nbre établ.	Nbre m.v.	Nbre établ.	Nbre m.v.	Nbre établ.	Nbre m.v.	Nbre établ.
Animaux de compagnie	83	14	75	26	72	40	27	20	257	100
Grands animaux	47	23	45	14	0	0	0	0	92	37
Grandes populations animales	3	3	0	0	0	0	0	0	3	3
TOTAL	133	40	120	40	72	40	27	20	352	140

N.B. Afin d'assurer une lecture adéquate de ces statistiques, il est important de préciser que celles-ci sont en chiffres absolus et ne tiennent pas compte du nombre de points sur lesquels porte l'inspection, selon le domaine de pratique et le type d'établissement, soit environ 105 pour les animaux de compagnie, 48 pour les bovins, 33 pour les équins et 47 pour les grandes populations animales. La différence du nombre de paramètres vérifiés s'explique par la nature même des établissements visités. De plus, la comptabilisation du nombre de recommandations a été modifiée au cours de l'exercice 2010-2011 : chaque point à corriger par rapport à la tenue de dossiers compte maintenant pour une recommandation alors qu'auparavant tous les points relatifs à la tenue de dossiers ne comptaient que pour une seule recommandation. Ainsi, un médecin vétérinaire dont la tenue de dossiers présente de nombreuses lacunes aura donc un nombre plus élevé de recommandations, ce qui reflète mieux l'évaluation de sa pratique.

Intervalle avant la prochaine visite d'inspection

PROCHAINE VISITE	CONTRÔLE (3 À 6 MOIS)		1 AN		2 À 4 ANS		5 ANS ET PLUS		DANS LE CYCLE DE L'ÉTABLISSEMENT		TOTAL	
	Nbre m.v.	Nbre établ.	Nbre m.v.	Nbre établ.	Nbre m.v.	Nbre établ.	Nbre m.v.	Nbre établ.	Nbre m.v.	Nbre établ.	Nbre m.v.	Nbre établ.
Animaux de compagnie	14	12	22	17	54	34	167	37	0	0	257	100
Grands animaux	1	1	0	0	2	2	83	29	5	4	91	36
Grandes populations animales	0	0	0	0	0	0	3	3	0	0	3	3
TOTAL	15	13	22	17	56	36	253	69	5	4	351	139

Inspections particulières portant sur la compétence professionnelle

	NOMBRE
Membres ayant fait l'objet d'une inspection particulière	5
Rapports d'inspection particulière dressés	5

Décisions du conseil d'administration

	NOMBRE
Approuvant, en totalité, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	3
Rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0

AUTRES ACTIVITÉS

De plus, le comité d'inspection professionnelle a :

- révisé et modifié certaines exigences des normes minimales d'exercice, puis recommandé au conseil d'administration l'adoption de ces modifications;
- terminé la révision du Règlement sur le comité d'inspection professionnelle;
- élaboré des normes relatives aux cliniques de stérilisation ciblée à la demande du conseil d'administration;
- rédigé une chronique d'information aux membres dans quatre numéros de la revue *Le Veterinarius*.

Recommandations du comité d'inspection professionnelle au conseil d'administration d'obliger un membre à compléter avec succès

	NOMBRE
Un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	2
Un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	1

Information à la syndique

	NOMBRE
Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information à la syndique (en application du cinquième alinéa de l'article 112 du Code des professions)	3



Rapport du **CONSEIL DE DISCIPLINE**

Le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre pour une infraction aux dispositions du Code des professions, à la Loi sur les médecins vétérinaires ou aux règlements adoptés en vertu de ces lois, dont le Code de déontologie des médecins vétérinaires.

Au cours de l'exercice 2012-2013, le conseil de discipline n'a été saisi d'aucune nouvelle plainte disciplinaire. Il a tenu quatre jours d'audience sur sanction et six conférences téléphoniques de gestion d'instance. Le conseil de discipline a rendu quatre décisions, soit une décision sur une demande de révision de la liste des déboursés, deux décisions sur culpabilité et une dernière décision portant sur la culpabilité et la sanction.

À la fin de l'exercice, trois dossiers étaient en attente de décisions, soit deux décisions sur sanction et une décision sur une requête en vertu de l'article 119 du Code des professions.

MEMBRES AU 31 MARS 2013

Me François Samson, président

Me Tommaso Nanci, président suppléant

Dre Élise Coutu, m.v.

Dr Paul Desrosiers, m.v.

Dr Pierre Gadbois, m.v.

Dr Jean-Paul Laferrière, m.v.

Dr Camille Moore, m.v.

Dr Robert-Philippe Patenaude, m.v.

Dre Jadwiga Poray-Wrzesinska, m.v.

Me Nicole Bouchard, secrétaire du comité

Mme Sonia Martin, secrétaire suppléante

RÉALISATIONS

NOMBRE ET NATURE DES PLAINTES DONT L'AUDITION EST COMPLÉTÉE PAR LE CONSEIL DE DISCIPLINE

Nombre de plaintes (dossiers complétés)	1
Nombre de décisions rendues (décision sur culpabilité et sanction, sur culpabilité et sur demande de révision de la liste des déboursés)	4
Autorisant le retrait de la plainte	0
Rejetant la plainte	0
Acquittant l'intimé	0
Déclarant l'intimé coupable	2
Acquittant l'intimé sur certains chefs et le déclarant coupable sur d'autres chefs	0
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	1
Imposant une sanction	0
Décisions du conseil de discipline prises dans les 90 jours de la prise en délibéré	0
Décisions du conseil de discipline prises au-delà de 90 jours de la prise en délibéré	3
Décisions du conseil en délibéré depuis plus de 90 jours	1

SANCTIONS IMPOSÉES PAR LE CONSEIL DE DISCIPLINE

Réprimandes	0
Radiations temporaires ou permanentes par chef	1
Déboursés	1
Amendes par chef	2
Publications d'avis	1

SANCTIONS IMPOSÉES PAR LE CONSEIL DE DISCIPLINE

Recommandations du conseil de discipline au conseil d'administration	0
Décisions du conseil d'administration relatives aux recommandations	0

NOMBRE DE DÉCISIONS DU TRIBUNAL DES PROFESSIONS

Décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions	0
Appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audition est complétée par le Tribunal des professions	0
Décisions rendues par le Tribunal des professions	0

Rapport du COMITÉ DE RÉVISION

Conformément au Code des professions, le comité de révision a pour mandat de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou du syndic adjoint de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline.

RÉUNIONS

Réunions régulières	3
---------------------	---

MEMBRES

Dr Jean Piérard, m.v., président
Dr Joakim Allaire, m.v.
Dre Johanne Bernard, m.v.
Mme Ginette Bérubé, nommée par l'Office des professions du Québec
Dr Claude Forget, m.v.
Me Daniel Gervais, nommé par l'Office des professions du Québec
Dre Marie Gosselin, m.v.
Dr Martin Lavoie, m.v.
Dr Pierre Martin, m.v.
Mme Chatelaine Riendeau, secrétaire du comité

RÉALISATIONS

	NOMBRE DE DEMANDES
Demandes d'avis reçues	4
Demandes présentées hors délai	0

DÉCISIONS DU COMITÉ DE RÉVISION	NOMBRE DE DEMANDES
Conclure qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline.	4
Suggérer à un syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte.	0
Conclure qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et suggérer la nomination d'un syndic ad hoc qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non.	0
De plus, le comité peut suggérer à un syndic de référer le dossier au comité d'inspection professionnelle.	0

Rapport du CONSEIL D'ARBITRAGE DES COMPTES

Conformément au Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec, un client qui a un différend avec un membre de l'Ordre sur le montant d'un compte pour services professionnels peut en demander la conciliation au syndic. Si la conciliation n'a pas conduit à une entente, le syndic informe le client qu'il peut soumettre le différend à l'arbitrage. Ainsi, un client peut, dans les 30 jours de la réception d'un rapport de conciliation, demander l'arbitrage.

Le conseil d'arbitrage des comptes a pour mandat de traiter les demandes d'arbitrage, d'entendre les parties et de rendre une sentence.

RÉUNIONS

Réunion régulière	0
-------------------	---

MEMBRES

Dr Mario Giard, m.v.
Dr Gilbert Hallé, m.v.
Dre Caroline Proulx, m.v.
Mme Suzie Prince, CPA, CMA, MBA, secrétaire du comité

RÉALISATIONS

Au cours de l'exercice 2012-2013, aucune demande n'a été reçue. Le comité n'a donc pas siégé.

	NOMBRE DE DEMANDES
Demandes reçues	0
Demandes rejetée(s) pour non-respect du délai	0
Demandes ayant conduit à une entente	0

Rapport du COMITÉ DE L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Le comité d'assurance responsabilité professionnelle, conjointement avec l'assureur, a un mandat de prévention et d'analyse des réclamations au programme collectif d'assurance responsabilité professionnelle. Au cours de l'exercice, il identifie les actions à prévoir selon les types et les montants des réclamations dans chacune des classes assurées. Le comité exerce ainsi une fonction de surveillance et veille au bon fonctionnement du programme collectif avec l'objectif de stabiliser les primes exigées aux membres. Le comité assure également un rôle de prévention et d'information auprès des membres de l'Ordre par une chronique régulière publiée dans la revue *Le Veterinarius*.

RÉUNIONS

Réunion régulière

1

MEMBRES

Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Dr Richard Bourassa, m.v., président

Dre Sylvie B. Lussier, m.v.

Dr Gilles Nault, m.v.

Mme Suzie Prince, CPA, CMA, MBA

Dre Suzanne Breton, m.v., secrétaire du comité

La Capitale, Assurances générales

Mme Chantal Boulay, experte en sinistre, La Capitale

Mme Sylvie Laurendeau, directrice de comptes, La Capitale

Mme Paule St-Pierre, directrice de l'indemnisation, La Capitale

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, les membres ont analysé le bilan de l'année 2011-2012 et l'état du fonds de stabilisation et du fonds de prévention. Une révision des principaux cas de réclamation a été faite en regard de chaque catégorie d'assurés. Les membres du comité ont également discuté d'une stratégie de communication et des activités de prévention à développer.

Au terme de l'exercice, la performance du programme d'assurance responsabilité professionnelle n'a pas permis de dégager de ristourne du programme à verser dans le fonds de stabilisation.

Au cours de la dernière année, l'Ordre a renouvelé la convention avec l'assureur pour un nouveau terme de cinq ans. Les primes sont néanmoins demeurées stables et le resteront jusqu'en 2018.

	RÉCLAMATIONS TRAITÉES	GRANDS ANIMAUX	ANIMAUX DE COMPAGNIE	SINISTRES ENCOURUS*	INDICE DE PERTE**
Exercice 2010-2011 (au 31 mars 2011)	96	33	63	148 791,20 \$	30,7 %
Exercice 2011-2012 (au 31 mars 2012)	106	28	78	331 522,35 \$	67,2 %
Exercice 2012-2013 (au 31 mars 2013)	104	29	75	585 099,05 \$ Après écrêtement : 502 256,19 \$	102,8 % Après écrêtement : 88,2 %

* Les sinistres encourus correspondent à la somme de la variation des réserves, des frais de règlement payés et des dommages compensatoires payés.

** L'indice de perte correspond au sinistre encouru divisé par la prime acquise.

Répartition des membres selon les classes de membres assurés inscrits au tableau de l'Ordre

TOTAL DES MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU : 2 375		
MEMBRES ASSURÉS 1 722		MEMBRES AVEC EXEMPTION D'ASSURANCE 653
Animaux de compagnie 1 203	Grands animaux 519	S. O.
Prime annuelle 208 \$	Prime annuelle 489 \$	S. O.
Montant de garantie 1 000 000 \$ par sinistre 2 000 000 \$ par période	Montant de garantie 2 000 000 \$ par sinistre 2 000 000 \$ par période	S. O.

Répartition des membres qui exercent en société et qui doivent détenir une assurance responsabilité professionnelle excédentaire, selon les classes de membres assurés

NOMBRE DE POLICES D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE EXCÉDENTAIRE SOUSCRITES POUR LA PÉRIODE*	
940	
Nombre de polices pour animaux de compagnie	761
Prime annuelle	47 \$
Nombre de polices pour grands animaux	179
Prime annuelle	110 \$

* Les membres qui exercent en société sont déjà couverts par la police de base individuelle de chaque professionnel. Cela signifie qu'il y aura déclaration de sinistre sur la police excédentaire détenue par la société seulement si une déclaration de sinistre est faite sur le contrat de base de 1 000 000 \$ et si cette limite est dépassée. Dans les faits, la police d'assurance responsabilité professionnelle excédentaire n'interviendra qu'une fois le premier million de dollars d'assurance de base écoulé. À ce jour, aucune déclaration de sinistre en assurance responsabilité professionnelle excédentaire n'a été rapportée puisqu'aucune réclamation de base n'a atteint la limite de protection initiale individuelle.

ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION DESTINÉES AUX MEMBRES

Au cours du dernier exercice, cinq chroniques de prévention et d'information ont été publiées conjointement par l'assureur et l'Ordre dans la revue *Le Veterinarius*, soit :

- Avril 2012 :** C'est vous qui savez ce qu'il faut faire
- Juin 2012 :** Bilan 2011-2012 de la performance du programme collectif d'assurance responsabilité professionnelle
- Août 2012 :** Si vous pratiquez le transfert d'embryon, soyez vigilants!
- Octobre 2012 :** À titre de professionnels de la santé animale, nous le savons, mais en est-il de même pour notre clientèle
- Février 2013 :** Examen d'achat chez le cheval

Un atelier interactif de formation continue a été offert aux membres de l'Ordre dans le cadre de son congrès annuel. Au cours de cette activité les membres ont pu se joindre à la conférence en utilisant le clavardage en direct sur Internet. L'atelier s'intitulait « L'erreur médicale » et poursuivait les objectifs suivants :

- apprendre à communiquer avec la clientèle;
- attitude à privilégier et technique de communication;
- ce qui doit être dit déontologiquement;
- ce qui ne devrait pas être dit : position de l'assureur;
- comprendre la différence entre l'erreur médicale et la faute déontologique;
- comprendre la démarche de l'assureur lors d'une réclamation en assurance responsabilité : du signalement du sinistre à la décision de compenser ou non;
- apprendre les bonnes pratiques à respecter en cas de réclamation;
- comprendre la démarche du syndic lors du dépôt d'une demande d'enquête : du signalement des faits à la décision de porter plainte ou non;
- rappeler les devoirs et obligations en situation d'enquête du syndic.

Cette formation a été enregistrée et est disponible en webdiffusion différée.

Rapport du **COMITÉ DE LA FORMATION EN MÉDECINE VÉTÉRINAIRE**

Conformément au Règlement sur le comité de la formation en médecine vétérinaire, le mandat du comité de la formation est de soumettre aux organismes ou groupements représentés au sein du comité ainsi qu'à l'Office des professions du Québec, à la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, au Conseil supérieur de l'éducation et au représentant institutionnel de l'Université de Montréal, des recommandations au sujet des programmes d'étude en médecine vétérinaire, les examens et autres mécanismes d'évaluation, les stages de formation professionnelle, les examens professionnels et la formation continue.

RÉUNIONS

Réunion régulière

0

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, le comité n'a pas eu la chance de siéger, mais il y a eu poursuite des démarches entamées depuis deux ans concernant le projet de règlement modifiant le Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis et des certificats de spécialistes de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec, de manière à mettre à jour l'annexe II du règlement en y ajoutant toutes les spécialités reconnues et offertes par l'Université de Montréal dans son programme de diplôme d'études spécialisées.

Au cours du dernier exercice, le président et la directrice générale et secrétaire de l'Ordre ont eu de nombreux échanges avec le doyen et le décanat de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal afin de discuter de différents programmes et projets, notamment l'évaluation des compétences des professionnels formés à l'étranger, un programme de mentorat pour les étudiants et les jeunes professionnels ainsi qu'un programme de formation continue.

MEMBRES

L'ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

Dr Joël Bergeron, m.v.

Dre Suzanne Breton, m.v.

Dre Sylvie Latour, m.v.

Mme Suzie Prince, CPA, CMA, MBA

FACULTÉ DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Dr Michel Carrier, m.v., doyen

Dre Michèle Doucet, m.v., vice-doyenne à la formation professionnelle

Dr Pascal Dubreuil, m.v., vice-doyen aux affaires cliniques

Dr Serge Messier, m.v., vice-doyen aux affaires étudiantes

Rapport du **COMITÉ DE LA RÉMUNÉRATION**

Le comité de la rémunération a pour mandat de veiller à l'application de la politique de rémunération des employés et de recommander annuellement au conseil d'administration les échelles et les augmentations salariales. Il est également responsable des évaluations de la syndique et de la directrice générale et secrétaire ainsi que de faire les recommandations au conseil d'administration quant à leur traitement salarial. Il recommande aussi au conseil d'administration la rémunération du président de même que le montant des jetons de présence consenti aux administrateurs et aux membres des comités et les revise annuellement.

RÉUNIONS

Réunions régulières

2

MEMBRES

Dr Joël Bergeron, m.v., président

Dr Alain Laperle, m.v.

M. Jean Lefebvre

Mme Suzie Prince, CPA, CMA, MBA, secrétaire du comité

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, le comité a révisé la politique de rémunération de l'Ordre et a déposé une politique de gestion de la rémunération au conseil d'administration. Il a également révisé les échelles salariales du personnel administratif ainsi que du personnel-cadre et professionnel et a recommandé au conseil d'administration les augmentations salariales pour le prochain exercice.

Rapport du COMITÉ DES SPÉCIALISTES

Le comité des spécialistes a pour mandat d'étudier toute demande de certificat de spécialiste et de faire des recommandations au conseil d'administration et au comité exécutif, conformément au Règlement sur les normes d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste et au Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis et des certificats de spécialistes.

RÉUNIONS

Réunions régulières

2

MEMBRES

Dr Jacques Dupuis, m.v., président

Dre Monique Doré, m.v.

Dr Pierre-Grégoire Dubé, m.v.

Dre Manon Lécuyer, m.v.

Dr Réjean Lefebvre, m.v.

Dr Pierre-Yves Mulon, m.v.

Dre Suzanne Breton, m.v., secrétaire du comité

RÉALISATIONS

Au cours du printemps 2012, plusieurs spécialistes des différentes disciplines en médecine vétérinaire ont collaboré étroitement à la préparation d'un mémoire portant sur la reconnaissance de nouvelles spécialités en médecine vétérinaire et la délivrance de permis de spécialiste. Des changements réglementaires sont attendus depuis 10 ans et sont nécessaires suite à l'évolution de la médecine vétérinaire. Le mémoire a été présenté à l'Office des professions du Québec le 6 juillet 2012 afin de démontrer l'importance de faire reconnaître, par règlement, douze nouvelles spécialités en médecine vétérinaire et de permettre à l'Ordre de pouvoir délivrer des permis spéciaux pour des spécialistes hautement qualifiés dans le but de répondre à la nouvelle réalité de la population québécoise et de permettre au public d'avoir accès à des soins et des services spécialisés pour leurs animaux.

Les douze nouvelles spécialités à reconnaître sont :

1. L'anesthésiologie
2. La cardiologie
3. La dentisterie
4. La dermatologie
5. L'imagerie médicale
6. La médecine comportementale
7. La médecine des animaux de laboratoire
8. La médecine zoologique
9. La neurologie
10. L'oncologie
11. L'ophtalmologie
12. L'urgentologie et les soins intensifs

Au moment d'écrire ces lignes, l'Ordre est toujours en attente d'une réponse de l'Office des professions du Québec relativement à la modification du Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis et des certificats de spécialiste de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec et à l'adoption d'un Règlement sur la délivrance de permis spéciaux délivrés par l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE SPÉCIALISTE

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec (diplômes de 2^e et 3^e cycles en médecine vétérinaire)

NOMBRE DE DEMANDES				
	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES, MAIS QUI N'AVAIENT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Au Canada	0	0	0	0
Hors du Canada	1	1	0	0
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec				1

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas de diplôme requis (diplômes de 2^e et 3^e cycles en médecine vétérinaire)

NOMBRE DE DEMANDES					
	REÇUES	ACCEPTÉES EN PARTIE	ACCEPTÉES EN TOTALITÉ	REFUSÉES	REÇUES, MAIS QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Au Canada	0	0	0	0	0
Hors du Canada	0	0	0	0	0
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas de diplôme requis					0
Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec, acceptées en partie, comportant une précision de la formation à acquérir, indiquée par l'Ordre					0

Note : Le règlement d'équivalence, en vertu de l'article 93 c du Code des professions, ne prévoit pas la reconnaissance d'équivalence de formation en partie, entraînant des recommandations de formation supplémentaire à acquérir.

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

NOMBRE DE DEMANDES	
Reçues	1
Acceptées	1
Refusées	0
Reçues, mais qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas de diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

NOMBRE DE DEMANDES	
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0
Reçues, mais qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

NOMBRE DE DEMANDES	
Reçues	2
Acceptées	2
Refusées	0

CERTIFICATS DE SPÉCIALISTE DÉLIVRÉS	
Total des certificats de spécialiste délivrés pendant la période	3
Certificats de spécialiste en chirurgie des animaux de compagnie	1
Certificats de spécialiste en pathologie	2

NOMBRE DE MÉDECINS VÉTÉRINAIRES SPÉCIALISTES DANS CHACUNE DES SPÉCIALITÉS	
Médecine interne des animaux de compagnie	17
Médecine interne des grands animaux	8
Chirurgie des animaux de compagnie	14
Chirurgie des grands animaux	7
Microbiologie	6
Pathologie	32
Pathologie clinique	4
Thériogénologie	4
TOTAL	92

Rapport du **GROUPE DE TRAVAIL SUR LA RÉVISION DE LA LOI SUR LES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES**

Créé par le conseil d'administration le 18 septembre 2012, le groupe de travail a le mandat de réviser la Loi sur les médecins vétérinaires et formuler ses recommandations au conseil d'administration relativement aux modifications à apporter à la loi actuelle. Le groupe de travail devait déposer ses recommandations au conseil d'administration en mars 2013.

RÉUNIONS

Réunion régulière

1

MEMBRES

Dr Joël Bergeron, m.v.
Me Daniel Gervais, notaire
Dr Michel Gosselin, m.v.
Dr André Trépanier, m.v.
Dr Simon Verge, m.v.
Mme Suzie Prince, CPA, CMA, MBA

RÉALISATIONS

À l'instar de plusieurs ordres professionnels, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec doit réviser et actualiser sa loi-cadre.

Le conseil d'administration a formé un groupe de travail chargé de faire l'analyse de la Loi sur les médecins vétérinaires. Au cours du dernier exercice, le groupe de travail a effectué une première analyse de la situation et a également pris connaissance des modifications qui ont été proposées à la Loi sur les agronomes et qui pourraient avoir un impact sur la profession vétérinaire.

La profession vétérinaire a connu une formidable évolution et de nombreux aspects de la pratique ont changé au cours des dernières décennies. Par l'entremise du groupe de travail, l'Ordre souhaite saisir une occasion qui se présente rarement afin de définir la loi qui servira à encadrer l'exercice de la médecine vétérinaire pour les années à venir.



Rapport du **COMITÉ DE GOUVERNANCE**

Le mandat du comité de gouvernance est de s'assurer de la pertinence et de l'efficacité du cadre de gestion de l'Ordre et de faire les recommandations appropriées au conseil d'administration afin d'assurer la saine gestion de l'Ordre.

Pour ce faire, le comité examine les questions relatives à la gouvernance en général et, plus particulièrement, le rôle de gérance du conseil d'administration et du comité exécutif par rapport à la direction, y compris le rôle et les responsabilités des administrateurs. Le comité surveille également l'application des politiques et des mécanismes appropriés pour s'assurer que les administrateurs exercent leurs fonctions avec une diligence raisonnable et dans le respect de toutes les exigences prévues dans la législation et dans la réglementation. Le comité analyse l'organisation et les responsabilités des comités et les mécanismes visant la tenue de réunions efficaces du conseil d'administration. Il veille à la formation et à l'accueil des nouveaux administrateurs et s'assure de l'existence d'une méthode appropriée pour évaluer l'efficacité du conseil d'administration et de ses comités.

RÉUNIONS

Réunions régulières

3

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, le comité de gouvernance a poursuivi la révision du cadre de gouvernance de l'Ordre entamée l'an dernier. Il a révisé le rôle et les responsabilités des différentes instances de l'Ordre et a proposé l'adoption de lignes directrices à cet effet au conseil d'administration. Le comité a également proposé une méthode et deux formulaires d'évaluation du conseil d'administration permettant d'évaluer l'efficacité du conseil d'administration après chacune de ses réunions, en plus d'une évaluation annuelle plus générale. Le comité a également révisé le mandat et la composition de chaque comité et a proposé une politique de gestion des comités au conseil d'administration. Enfin, le comité a proposé une politique d'autorisation des dépenses et une politique de gestion des risques au conseil d'administration.

MEMBRES

M. Jean-Paul Gagné, président
Dr Joël Bergeron, m.v.
Dr Michel Gosselin, m.v.
M. Jean Lefebvre
Dr Simon Verge, m.v.
Mme Suzie Prince, CMA, CPA, MBA

Rapport du **COMITÉ LÉGISLATIF**

Le comité législatif a pour mandat de soumettre des projets de règlements au conseil d'administration pour adoption, de les déposer et d'en faire le suivi auprès de l'Office des professions du Québec. Le comité se penche également sur les différents dossiers législatifs et demandes de commentaires dans le cadre de consultations publiques ou particulières émanant de diverses commissions parlementaires.

Le 28 mars 2013, le conseil d'administration de l'Ordre a aboli ce comité qui n'avait jamais siégé.

RÉUNIONS

Réunion régulière

0

MEMBRES

Dr Joël Bergeron, m.v. président
Dre Suzanne Breton, m.v.
Dre Sylvie Latour, m.v.
Dre Sonia Voyer, m.v.
Mme Suzie Prince, CMA, CPA, MBA

Rapport du **COMITÉ D'ÉTHIQUE**

Le comité d'éthique a été formé au cours de l'exercice 2008-2009, à la suite de l'adoption du Code de conduite et d'éthique des administrateurs et des membres de comités de l'Ordre. Le comité veille notamment à fournir des recommandations et des avis au conseil d'administration relativement à l'éthique. Il doit diffuser, promouvoir et faire respecter le Code de conduite et d'éthique des administrateurs et des membres de comités de l'Ordre. Il reçoit et traite les allégations de manquement au Code qui lui sont soumises et produit un rapport à l'attention du conseil d'administration. Enfin, il propose, au besoin, des amendements au Code et évalue annuellement l'application de ce dernier par les personnes visées.

RÉUNIONS

Réunion régulière

1

MEMBRES

Dr Joël Bergeron, m.v., président

Dr Mario Giard, m.v.

Dr Giorgio Giusti, m.v.

Dr Alain Laperle, m.v.

M. Jean Lefebvre

Mme Suzie Prince, CPA, CMA, MBA, secrétaire du comité

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, le comité d'éthique s'est réuni à une reprise pour discuter des conflits d'intérêts et de l'apparence de conflits d'intérêts ainsi que des relations entre les administrateurs et les employés de l'Ordre. Les membres du comité ont porté une attention particulière à l'application des différentes dispositions prévues au Code de conduite et d'éthique des administrateurs et des membres de comités de l'Ordre et à l'application des différentes politiques en vigueur au sein de l'Ordre.

Rapport du **COMITÉ DES MÉDICAMENTS**

Le comité des médicaments a pour mandat d'étudier toute question relative aux médicaments vétérinaires et de formuler, s'il y a lieu, des recommandations au conseil d'administration quant aux positions à adopter.

RÉUNIONS

Réunions régulières

4

MEMBRES

Dr Yves Gosselin, m.v., président

Dr Pierre Bédard, m.v.

Dr Joël Bergeron, m.v.

Dr Daniel Venne, m.v.

Dre Sonia Voyer, m.v.

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, l'Ordre a déposé, à l'Office des professions du Québec, une demande de modification de l'annexe IV du Règlement sur les conditions et modalités de vente des médicaments visant les précurseurs de glycosaminoglycans utilisés par voie orale, notamment les sels de glucosamine et de chondroïtine afin de les reclasser à l'annexe V. Ces produits sont utilisés pour les problèmes articulaires chez les animaux de compagnie et les animaux qui ne sont pas destinés à la consommation humaine. La demande fait suite à un programme-pilote mené par Santé Canada en collaboration avec la Direction des médicaments vétérinaires pour les produits vétérinaires à faible risque (PVSFR). Les produits mentionnés apparaissent actuellement sur la liste des PVSFR et se retrouvent dans plusieurs produits destinés aux humains que les propriétaires utilisent notamment pour leurs animaux de compagnie.

À la suite de l'annonce des modifications législatives adoptées dans le projet de loi C-38 par le gouvernement fédéral, en particulier concernant l'abolition de l'annexe F du Règlement sur les aliments et drogues, le comité a participé à la préparation des commentaires qui ont été émis conjointement avec le Collège des médecins et l'Ordre des pharmaciens du Québec. Une lettre commune fut ainsi transmise à la ministre de la Santé, l'honorable Leona Aglukkaq.

Rapport du COMITÉ SUR LE BIEN-ÊTRE ANIMAL

Le mandat du comité sur le bien-être animal est de proposer des solutions, des prises de position ou des interventions au conseil d'administration de l'Ordre à la suite de l'identification des enjeux prioritaires relatifs au bien-être animal identifiés par le conseil d'administration de l'Ordre.

RÉUNIONS

Réunions régulières

3

MEMBRES

Dr Joël Bergeron, m.v., président

Dr Jean Baril, m.v. (depuis janvier 2013)

Dr Michel Charbonneau, m.v. (jusqu'en juin 2012)

Dre Marie-Claude Gagnon, m.v.

Me Martine Lachance

Dre Judith Lafrance, m.v.

Dre Hélène Trépanier, m.v.

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, le comité a soutenu l'Ordre dans la rédaction d'un mémoire déposé dans le cadre de la modification de la Loi sur la protection sanitaire des animaux (Loi P-42) qui a été déposé en commission parlementaire. Le comité a également préparé un document présentant les commentaires de l'Ordre relativement au projet de Règlement modifiant le Règlement sur la sécurité et le bien-être des chats et des chiens.

De plus, le comité a publié un article dans la revue *Le Veterinarius* d'octobre 2012 rédigé par Dre Marie-Claude Gagnon présentant les informations pertinentes pour guider les médecins vétérinaires dans la détection et la déclaration des cas de violence animale.

À l'occasion du congrès de l'Association canadienne des médecins vétérinaires, en juillet 2012, l'Ordre a suggéré aux représentants des autres provinces une proposition de position commune sur les chirurgies canines. À ce jour, huit des dix provinces canadiennes ont entériné cette position. Les échanges d'informations et commentaires se poursuivent avec les représentants des autres provinces.

Un vaste chantier de révision et de mise en place de codes de pratique pour les animaux d'élevage est en cours à l'échelle canadienne. Ces codes de pratique sont des lignes directrices élaborées pour les soins et la manipulation des animaux d'élevage et comportent, notamment, un volet bien-être animal. Le comité a convenu de procéder à l'analyse de ces différents codes de pratique dès leur diffusion. Jusqu'à présent, les codes concernant les chevaux et les bovins de boucherie ont été soumis à la consultation et le comité a fait parvenir ses commentaires.

Finalement, l'Ordre a adopté une modification au texte de l'affirmation d'allégeance prononcé par tous les nouveaux membres de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec lors de la remise des permis d'exercice. L'affirmation d'allégeance exprime de façon claire et solennelle les grands principes que chaque médecin vétérinaire québécois entend respecter au cours de sa carrière. Le nouveau libellé apporte une attention particulière à la notion du bien-être animal, notion primordiale au cœur de la mission de la profession vétérinaire.



Rapport du COMITÉ DE LA RECONNAISSANCE DU MÉRITE

Le comité de la reconnaissance du mérite a pour mandat d'étudier les mises en nomination pour tous les prix, mérites et récompenses attribués par l'Ordre aux médecins vétérinaires et aux techniciens en santé animale du Québec et de faire des recommandations au conseil d'administration de l'Ordre.

RÉUNIONS

Réunion régulière

1

MEMBRES

Dr Roch Bourassa, m.v., président
Dr Paul Baillargeon, m.v.
Dre Diane Blais, m.v.
Dre Manon Lécuyer, m.v.
Dr Denys C. Turgeon, m.v.

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice et au terme de l'analyse de toutes les candidatures reçues pour les quatre mérites et distinctions décernés par l'Ordre, le comité a recommandé au conseil d'administration de l'Ordre la candidature de la Dre Louise Laliberté comme récipiendaire de la médaille de saint Éloi, prix reconnaissant l'ensemble des réalisations professionnelles. Le comité a également recommandé la candidature du Dr Jean-Luc Laberge comme récipiendaire du Mérite du CIQ et celle du Dr Joseph Bélanger comme récipiendaire du Temple de la renommée de la médecine vétérinaire. Enfin, le comité a recommandé de décerner le tout premier Prix d'excellence TSA à Mme Josée Langlois.

Médaille de saint Éloi



Dr Joël Bergeron et Dre Louise Laliberté, récipiendaire

Mérite du CIQ



M. François Renaud, président du CIQ, Dr Jean-Luc Laberge, récipiendaire et Dr Joël Bergeron

Temple de la renommée de la médecine vétérinaire



Dr Joël Bergeron, Dr Joseph Bélanger, récipiendaire et son fils, Dr Pierre Bélanger

Prix d'excellence TSA



M. Danny Ménard, Dr Joël Bergeron, Mme Josée Langlois, récipiendaire et Dr Yves Rondenay

Rapport du COMITÉ DU CONGRÈS

Le comité du Congrès a le mandat d'organiser le congrès annuel de l'Ordre. Il a la responsabilité du budget alloué à cet événement qui doit s'autofinancer.

RÉUNIONS

Réunions régulières

2

MEMBRES

Dr Joël Bergeron, m.v.
Dre Suzanne Breton, m.v.
Dr Patrick Cavanagh, m.v.
Dre Sylvie Latour, m.v.
Mme Suzie Prince, CPA, CMA, MBA
Dr André Trépanier, m.v.

RÉALISATIONS

Le comité a tenu deux réunions durant le dernier exercice. Au cours de ces réunions, le comité a déterminé le programme professionnel et le déroulement du congrès 2012, dressé le bilan du congrès ainsi que formulé des recommandations pour l'organisation et l'animation du Congrès 2013.

Sous le thème « Un monde en santé : un médecin vétérinaire engagé », le Congrès 2012 a enregistré un éclatant succès. Ce grand rassemblement scientifique a permis de réunir les médecins vétérinaires, les techniciens en santé animale et le personnel des établissements vétérinaires du Québec œuvrant dans tous les secteurs de pratique. Plus de 800 personnes et 82 exposants ont participé à l'événement qui s'est tenu du 8 au 10 novembre 2012 à l'Hôtel des Seigneurs de Saint-Hyacinthe.

Rapport du **GROUPE DE TRAVAIL SUR LA TÉLÉMÉDECINE**

Le groupe de travail sur la télémédecine a pour mandat d'étudier tous les aspects juridiques et les incidences de cette pratique en médecine vétérinaire et de faire des recommandations au conseil d'administration quant à son encadrement.

RÉUNIONS

Réunions régulières

4

MEMBRES

Dr Joël Bergeron, m.v., coprésident

Dr Pascal Michel, m.v., coprésident

Dr Jean-Sébastien Boileau, m.v.

Dre Diane Frank, m.v.

Dr Mario Giard, m.v.

Dre Sophie Roy, m.v.

Dr Simon Verge, m.v.

Dre Sonia Voyer, m.v.

RÉALISATIONS

Créé le 13 décembre 2011 par le conseil d'administration pour une période de six mois, le groupe de travail a poursuivi ses travaux au cours de l'exercice 2012-2013. En juin 2012, le conseil d'administration a prolongé son mandat pour une année supplémentaire, soit jusqu'en juin 2013.

Au cours de l'exercice 2012-2013, le groupe de travail a révisé la terminologie de la télémédecine, la réglementation en vigueur, la relation vétérinaire-client-patient, l'harmonisation pancanadienne et la planification de projets-pilotes.

Le comité a analysé le recours à la télémédecine et à la prestation de services professionnels à distance dans les autres ordres professionnels du Québec et a produit un document de travail qui a été présenté aux principaux intervenants du milieu vétérinaire afin de recueillir leurs commentaires.

Les échanges avec l'Association canadienne des médecins vétérinaires et les autres provinces qui étudient également la question ont été maintenus afin de favoriser l'harmonisation dans l'application des réglementations et éviter la confusion des professionnels et du public.

En fin d'exercice, le groupe de travail a amorcé l'analyse de divers projets-pilotes et préparait des rencontres sectorielles afin d'approfondir les échanges avec les partenaires de la profession vétérinaire et les membres et ainsi compléter son analyse avant de faire ses recommandations au conseil d'administration de l'Ordre.

Rapport du COMITÉ DU VETERINARIUS +

Le mandat du comité du *Veterinarius+* est de soutenir le développement professionnel des médecins vétérinaires du Québec en créant et diffusant de l'information scientifique permettant une mise à jour constante de leurs connaissances scientifiques. Pour y parvenir, le comité produit un dossier scientifique qui est inséré dans les éditions de la revue *Le Veterinarius*, puis déposé sur le site Internet de l'Ordre, selon les règles et normes établies par le conseil d'administration.

RÉUNIONS

Réunions régulières

4

MEMBRES

Dr André Vrins, m.v., président
Dre Cécile Aenishaenslin, m.v., santé publique
Dr Sébastien Buczinski, m.v., ruminants
Dr Patrick Cavanagh, m.v., animaux de compagnie
Dre Annie Daignault, m.v., ruminants
Dr Marc-André d'Anjou, m.v., imagerie médicale
Dr Louis-Philippe de Lorimier, m.v., oncologie
Dre Yvonne Elce, m.v., équins
Dre Joane Parent, m.v., neurologie
Dr Jean Sirois, m.v., biomédecine
Dre Christine Theoret, m.v., biomédecine
Dre Geneviève Toupin, m.v., santé publique

RÉALISATIONS

Le comité, mis en place en janvier 2012, s'est réuni à quatre reprises au cours de l'exercice 2012-2013. En début de mandat, le comité a structuré ses activités et convenu de son mode de fonctionnement. Par la suite, le comité a conçu un questionnaire qui a été distribué à tous les membres. L'analyse des résultats a permis au comité de connaître les attentes et les besoins de la profession et ainsi bien structurer l'encart scientifique qui sera inséré trois fois par année dans la revue *Le Veterinarius*.

Le comité a rédigé trois articles dans la revue *Le Veterinarius* au cours de l'exercice afin de dresser l'état d'avancement de ses travaux. Il s'agit de :

- « Résultats d'un sondage sur la création d'un dossier scientifique intégré à la revue » publié dans l'édition de juin 2012 de la revue *Le Veterinarius*, volume 29, no 3, pp.14-15;
- « Remerciements aux artisans de la revue : *Le médecin vétérinaire du Québec* » publié dans l'édition d'août 2012 de la revue *Le Veterinarius*, volume 28, no 4, pp.14-15;
- « Lancement du *Veterinarius +* » publié dans l'édition de décembre 2012 de la revue *Le Veterinarius*, volume 28, no 6, p.26;

Enfin, le comité a débuté la rédaction des textes pour chacune des six rubriques de l'encart scientifique et publiera son premier encart scientifique de huit pages dans la revue *Le Veterinarius* du mois d'avril 2013. Les responsables des rubriques sont :

RUBRIQUES	ÉQUIPES
Préface de l'encart <i>Veterinarius +</i>	Dr André Vrins
L'actualité scientifique	Dr Sébastien Buczinski, Dre Yvonne Elce et Dre Joane Parent
Quel est votre diagnostic?	Dre Annie Daignault et Dr Marc-André d'Anjou
Mise à jour	Dre Cécile Aenishaenslin et Dr Louis-Philippe de Lorimier
La science d'ici	Dr Jean Sirois et Dre Christine Theoret
Le coin du praticien	Dr Patrick Cavanagh et Dre Geneviève Toupin

Renseignements GÉNÉRAUX

Évolution du tableau de l'Ordre

Nombre de membres inscrits au 31 mars 2012		2 342
Nombre total d'inscriptions	195	
• Premières inscriptions		93
• Réinscriptions		102
Suspensions	0	0
Nombre de radiations	161	
• Disciplinaires		1
• Administratives (article 85.3 du Code des professions)		4
• Administratives (retrait des membres pour divers motifs)		156
Décès	1	
Nombre de membres inscrits au 31 mars 2013		2 375

Répartition régionale des membres par sexe au 31 mars 2013

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Région 01 - Bas-Saint-Laurent	38	38	76
Région 02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean	28	24	52
Région 03 - Capitale-Nationale	61	126	187
Région 04 - Mauricie	30	48	78
Région 05 - Estrie	44	59	103
Région 06 - Montréal	127	241	368
Région 07 - Outaouais	21	41	62
Région 08 - Abitibi-Témiscamingue	6	14	20
Région 09 - Côte-Nord	4	5	9
Région 10 - Nord-du-Québec	0	1	1
Région 11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	4	4	8
Région 12 - Chaudière-Appalaches	81	65	146
Région 13 - Laval	22	48	70
Région 14 - Lanaudière	50	74	124
Région 15 - Laurentides	54	96	150
Région 16 - Montérégie	293	404	697
Région 17 - Centre-du-Québec	75	58	133
Hors Québec	39	52	91
TOTAL	977	1 398	2 375

Cotisation annuelle

(taxes, contribution à l'Office des professions du Québec et contribution au programme d'assurance responsabilité professionnelle en sus)

Cotisation régulière au 31 mars 2013 : 2 041 membres faisaient partie de cette catégorie	788,00 \$
Cotisation réduite au 31 mars 2013 : 245 membres faisaient partie de cette catégorie	394,00 \$
Cotisation pour membre retraité au 31 mars 2013 : 89 membres faisaient partie de cette catégorie	150,00 \$

Nombre de membres pour chacune des catégories de cotisation réduite au 31 mars 2013

CATÉGORIES DE COTISATION RÉDUITE	NOMBRE DE MEMBRES
Membres nouveaux diplômés <ul style="list-style-type: none"> Diplômés en juin 2012 et inscrits au tableau 	74
Membres aux études supérieures <ul style="list-style-type: none"> Médecins vétérinaires aux études supérieures universitaires en médecine vétérinaire n'exerçant pas en dehors du cadre de leur formation 	42
Membres externes <ul style="list-style-type: none"> Médecins vétérinaires résidant et exerçant à l'extérieur du Québec 	52
Membres séniors <ul style="list-style-type: none"> Médecins vétérinaires de 65 ans et plus ou inscrits depuis 40 ans et plus au tableau de l'Ordre 	77
Membres retraités	89
TOTAL	334

Nombre d'inscriptions au tableau de l'Ordre avec limitation ou suspension du droit d'exercer

	NOMBRE DE MEMBRES
Avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Nombre de suspension ou de révocation de permis

	SUSPENSION	NOMBRE DE MEMBRES
Avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0
Nombre de certificats de spécialiste révoqués		0

Répartition des membres selon le type de permis et certificat de spécialiste au 31 mars 2013

Permis réguliers	2 314
Permis temporaires (article 41 du Code des professions)	50
Permis temporaires (articles 35 à 38 de la Charte de la langue française)	10
Permis restrictifs temporaires (article 42.1 du Code des professions)	0
Permis spéciaux (article 42.2 du Code des professions)	1
Certificats de spécialiste	92

Registre des autorisations spéciales au 31 mars 2013

Autorisations spéciales accordées	5
Autorisations spéciales renouvelées	0

Registre de l'exercice en société au 31 mars 2013

Nombre d'établissements vétérinaires constitués en société	280
Nombre de S.E.N.C.R.L. (dont 3 nouveaux établissements autorisés au cours de la période 2012-2013)	12
Nombre de membres faisant partie d'une S.E.N.C.R.L.	110
Nombre de SPA (dont 47 nouveaux établissements autorisés au cours de la période 2012-2013)	268
Nombre de membres faisant partie d'une SPA	954

ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC
31 MARS 2013

ÉTATS FINANCIERS

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres de
L'Ordre des Médecins vétérinaires du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre des Médecins vétérinaires du Québec, qui comprennent les bilans au 31 mars 2013, au 31 mars 2012 et au 1 avril 2011, les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012 ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des Médecins vétérinaires du Québec au 31 mars 2013, au 31 mars 2012 et au 1 avril 2011, ainsi que de ses résultats d'activités et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

 ¹
Deloitte s.e.n.c.r.l.

Le 18 juin 2013

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A121187

Ordre des Médecins vétérinaires du Québec

États des résultats

Exercices terminés le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012

	Fonds d'administration générale \$	Fonds de gestion du risque \$	Total 2013 \$	Total 2012 \$
Produits				
Administration générale (annexe A)	1 827 987	-	1 827 987	1 673 207
Inspection professionnelle	4 750	-	4 750	3 500
Développement professionnel	41 570	-	41 570	14 827
Publications (annexe B)	225 354	-	225 354	271 665
Communications	12	-	12	24
Congrès	465 745	-	465 745	420 161
Immeuble	50 352	-	50 352	50 234
Revenus de placements (annexe C)	53 921	19 642	73 563	65 718
	2 669 691	19 642	2 689 333	2 499 336
Charges				
Administration générale (annexe D)	725 679	-	725 679	757 666
Conseil et comités (annexe E)	75 609	-	75 609	74 418
Bureau du syndic (annexe F)	415 156	-	415 156	445 272
Inspection professionnelle (annexe G)	175 190	-	175 190	156 725
Développement professionnel (annexe H)	61 931	-	61 931	49 439
Publications (annexe I)	153 501	-	153 501	166 580
Communications	35 826	-	35 826	41 269
Congrès	387 196	-	387 196	359 030
Immeuble (annexe J)	448 763	-	448 763	305 405
Activités annuelles (annexe K)	5 168	-	5 168	10 655
Surveillance de la pratique illégale (annexe L)	70 226	-	70 226	-
Quote-part de l'indice de perte	-	38 765	38 765	-
	2 554 245	38 765	2 593 010	2 366 459
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	115 446	(19 123)	96 323	132 877

Ordre des Médecins vétérinaires du Québec

États de l'évolution des soldes de fonds

Exercices terminés le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012

	Fonds d'administration			Fonds de gestion du risque	Total
	Investis en immobilisations corporelles	Affectés (note 4)	Non affectés	(note 5)	
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 avril 2011	854 247	140 000	746 183	573 244	2 313 674
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(55 098)	-	156 436	31 539	132 877
Investis en immobilisations corporelles	11 615	-	(11 615)	-	-
Affectation interne	-	-	104 783	(104 783)	-
Solde au 31 mars 2012	810 764	140 000	995 787	500 000	2 446 551
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(48 822)	-	164 268	(19 123)	96 323
Investis en immobilisations corporelles	19 745	-	(19 745)	-	-
Affectation interne	-	(50 000)	69 642	(19 642)	-
Solde au 31 mars 2013	781 687	90 000	1 209 952	461 235	2 542 874

Ordre des Médecins vétérinaires du Québec

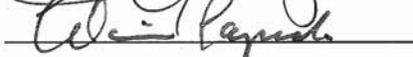
Bilans

au 31 mars 2013, au 31 mars 2012 et au 1 avril 2011

	Fonds d'administration générale \$	Fonds de gestion du risque \$	31 mars 2013 \$	31 mars 2012 \$	1 avril 2011 \$
Actif					
À court terme					
Encaisse	2 520 730	-	2 520 730	2 730 656	2 136 119
Débiteurs (note 6)	114 993	-	114 993	50 207	133 919
Frais payés d'avance	8 916	-	8 916	7 562	10 960
	2 644 639	-	2 644 639	2 788 425	2 280 998
Placements (note 7)	1 387 215	500 000	1 887 215	1 330 708	1 206 283
Immobilisations corporelles (note 8)	781 687	-	781 687	810 764	854 247
	4 813 541	500 000	5 313 541	4 929 897	4 341 528
Passif					
À court terme					
Créditeurs et charges à payer (note 9)	1 053 068	-	1 053 068	963 229	786 466
Quote-part de l'indice de perte à payer	-	38 765	38 765	-	-
Produits perçus d'avance	1 678 834	-	1 678 834	1 520 117	1 241 388
	2 731 902	38 765	2 770 667	2 483 346	2 027 854
Engagements (note 11)					
Soldes de fonds					
Investis en immobilisations corporelles	781 687	-	781 687	810 764	854 247
Affectés	90 000	-	90 000	140 000	140 000
Non affectés	1 209 952	-	1 209 952	995 787	746 183
Fonds de gestion du risque	-	461 235	461 235	500 000	573 244
	2 081 639	461 235	2 542 874	2 446 551	2 313 674
	4 813 541	500 000	5 313 541	4 929 897	4 341 528

Au nom du conseil d'administration

 président

 vice-président

Ordre des Médecins vétérinaires du Québec

États des flux de trésorerie

Exercices terminés le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012

	2013	2012
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	96 323	132 877
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	48 822	55 098
	145 145	187 975
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 10)	221 181	542 602
	366 326	730 577
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(556 507)	(124 425)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(19 745)	(11 615)
	(576 252)	(136 040)
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie	(209 926)	594 537
Encaisse au début de l'exercice	2 730 656	2 136 119
Encaisse à la fin de l'exercice	2 520 730	2 730 656

Ordre des Médecins vétérinaires du Québec

Notes complémentaires des états financiers

31 mars 2013 et 31 mars 2012

1. Description de l'organisme

L'Ordre a été constitué en vertu de la L.R.Q., chap. C-26, sanctionné par l'Assemblée Nationale du Québec. Il est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et est exempté des impôts. Sa principale activité est d'assurer la protection du public et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres.

2. Adoption d'un nouveau référentiel comptable

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2013, l'Ordre a adopté les nouvelles Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (les « nouvelles normes ») publiées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») et énoncées dans la Partie III du *Manuel de l'ICCA*. Conformément au chapitre 1501 de la Partie III du *Manuel de l'ICCA* intitulé « Application initiale des normes pour les organismes sans but lucratif » (le « chapitre 1501 »), la date de transition aux nouvelles normes est le 1 avril 2011 et l'Ordre a établi et présenté un bilan d'ouverture à la date de transition aux nouvelles normes. Ce bilan d'ouverture est le point de départ de la comptabilité de l'Ordre selon les nouvelles normes. Dans son bilan d'ouverture, en vertu des recommandations du chapitre 1501, l'Ordre :

- a) a comptabilisé tous les actifs et passifs dont la comptabilisation est prescrite par les nouvelles normes;
- b) n'a pas comptabilisé d'éléments en tant qu'actifs ou passifs si les nouvelles normes n'autorisent pas une telle comptabilisation;
- c) a reclassé les éléments qu'elle comptabilisait auparavant dans une catégorie donnée d'actifs, de passifs ou de composantes de l'évolution des soldes de fonds, mais qui, selon les nouvelles normes, appartiennent à une autre catégorie;
- d) a appliqué les nouvelles normes pour l'évaluation de tous les actifs et passifs comptabilisés.

Conformément aux exigences du chapitre 1501, les méthodes comptables décrites à la note 3 ont été appliquées uniformément pour tous les exercices présentés dans ces états financiers. L'adoption des nouvelles normes n'a eu aucune incidence sur les états financiers.

3. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur au moment où l'Ordre devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement.

Les intérêts gagnés sur les placements sont inclus dans les revenus de placements de l'état des résultats.

Ordre des Médecins vétérinaires du Québec

Notes complémentaires des états financiers

31 mars 2013 et 31 mars 2012

3. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument évalué au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire et comptabilisé en résultat net à titre de produit ou de charge d'intérêt.

Dans le cas des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Ordre comptabilise en résultat net une réduction de valeur, le cas échéant, lorsqu'il y a des indications de dépréciation et qu'il observe un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même le résultat net de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes, sur les durées et au taux suivants :

Bâtiment et améliorations	Linéaire	40, 10 et 4 ans
Matériel informatique	Dégressif	20 %
Mobilier de bureau	Linéaire	3 ans

Comptabilité par fonds

L'Ordre applique la méthode du report pour constater les apports.

Le fonds d'administration générale est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et charges afférents à la prestation de service et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

Le fonds de gestion du risque a pour objectif d'assurer une réserve d'indemnisation de primes afin de garantir une stabilité des montants de primes futures et de soutenir certaines activités relatives à la diminution des risques professionnels reliés à la médecine vétérinaire.

Constatation des produits

Les produits provenant de l'administration générale, de l'inspection professionnelle, du développement professionnel et des communications sont constatés dans la période à laquelle ils se rapportent et lorsque le recouvrement est raisonnablement certain.

Les produits de publications sont comptabilisés au cours des mois durant lesquels la publicité paraît dans le journal, la revue et le répertoire des membres.

Ordre des Médecins vétérinaires du Québec

Notes complémentaires des états financiers

31 mars 2013 et 31 mars 2012

3. Méthodes comptables (suite)

Constatation des produits (suite)

Les produits provenant du congrès sont constatés au cours du mois où l'activité a lieu.

Les revenus de location de l'immeuble sont comptabilisés selon le bail en vigueur.

Ventilation des charges

Les charges directement reliées à une activité sont imputées à cette activité. Les salaires et charges sociales sont ventilés au prorata du temps consacré à chaque activité.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Parmi les principales composantes des états financiers exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figurent la provision pour créances douteuses à l'égard des débiteurs et les durées de vie utile des actifs à long terme. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

4. Fonds affectés

Les principales catégories d'affectations internes du fonds d'administration sont les suivantes :

	31 mars 2013 \$	31 mars 2012 \$	1 avril 2011 \$
Logiciel pour la base de données des membres	90 000	90 000	90 000
Rénovation du bâtiment	-	50 000	50 000
	90 000	140 000	140 000

L'Ordre ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

Ordre des Médecins vétérinaires du Québec

Notes complémentaires des états financiers

31 mars 2013 et 31 mars 2012

5. Fonds de gestion du risque

Un fonds de gestion du risque est généré à même les surplus d'opération d'assurance du groupe et des dépôts. Ce fonds a pour objectif d'assurer une réserve d'indemnisation de primes afin de garantir une stabilité des montants de primes futures et de soutenir certaines activités relatives à la diminution des risques professionnels reliés à la médecine vétérinaire. Lorsque le Fonds – La Capitale aura atteint la somme de 500 000 \$, les ristournes et les intérêts subséquents produits par le fonds pourront être remis à l'Ordre sur demande.

6. Débiteurs

	Fonds d'administration générale \$	Fonds de gestion du risque \$	31 mars 2013 \$	31 mars 2012 \$	1 avril 2011 \$
Clients	95 246	-	95 246	16 366	16 196
Subvention à recevoir	-	-	-	-	26 118
Autres	19 747	-	19 747	33 841	91 605
	114 993	-	114 993	50 207	133 919

7. Placements

	Fonds d'administration générale \$	Fonds de gestion du risque \$	31 mars 2013 \$	31 mars 2012 \$	1 avril 2011 \$
Fonds - La Capitale, portant intérêt au taux des obligations du Canada majoré de 0,50 % avec un taux minimum de 4 %	1 387 215	500 000	1 887 215	1 330 708	1 206 283

8. Immobilisations corporelles

	31 mars 2013		Valeur comptable nette \$
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	
Terrain	85 000	-	85 000
Bâtiment et améliorations	946 800	307 744	639 056
Matériel informatique	121 534	95 807	25 727
Mobilier de bureau	82 375	50 471	31 904
	1 235 709	454 022	781 687

Ordre des Médecins vétérinaires du Québec

Notes complémentaires des états financiers

31 mars 2013 et 31 mars 2012

8. Immobilisations corporelles (suite)

	31 mars 2012		
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette \$
Terrain	85 000	-	85 000
Bâtiment et améliorations	946 800	276 126	670 674
Matériel informatique	101 789	86 579	15 210
Mobilier de bureau	82 375	42 495	39 880
	1 215 964	405 200	810 764

	1 avril 2011		
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette \$
Terrain	85 000	-	85 000
Bâtiment et améliorations	946 800	239 461	707 339
Matériel informatique	90 174	78 115	12 059
Mobilier de bureau	82 375	32 526	49 849
	1 204 349	350 102	854 247

Selon l'évaluation municipale, le terrain est évalué à 141 700 \$ en 2013 et à 115 110 \$ en 2012 et en 2011 et le bâtiment à 933 800 \$ en 2013 et à 832 800 \$ en 2012 et en 2011.

9. Crédoiteurs et charges à payer

	31 mars 2013 \$	31 mars 2012 \$	1 avril 2011 \$
Fournisseurs	47 839	50 303	26 384
Salaires, vacances et charges sociales	97 483	92 637	78 006
Jetons et honoraires	21 051	10 087	20 082
Frais courus	77 987	66 301	55 916
Sommes à remettre à l'État	233 410	216 449	163 745
Prime d'assurance responsabilité	575 298	527 452	442 333
	1 053 068	963 229	786 466

Ordre des Médecins vétérinaires du Québec

Notes complémentaires des états financiers

31 mars 2013 et 31 mars 2012

10. Informations sur les flux de trésorerie

	2013	2012
	\$	\$
<i>Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement</i>		
Débiteurs	(64 786)	83 712
Frais payés d'avance	(1 354)	3 398
Créditeurs et charges à payer	89 839	176 763
Quote-part de l'indice de perte à payer	38 765	-
Produits perçus d'avance	158 717	278 729
	221 181	542 602

11. Engagements

L'Ordre est lié par des contrats de crédit-bail pour des photocopieurs représentant des engagements totaux de 12 957 \$ qui viennent à échéance le 31 octobre 2015. Les paiements exigibles futurs pour les trois prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
2014	5 183
2015	5 183
2016	2 591

12. Instruments financiers

Risque de crédit

L'Ordre consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour créances douteuses. Cinq clients importants représentent environ 78 % du total des débiteurs au 31 mars 2013 et aucun client important au 31 mars 2012 et 1 avril 2011.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque auquel est exposé le rendement des placements et qui découle des fluctuations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Ordre ne soit pas en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. L'Ordre surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de ses activités pour être en mesure de respecter ses engagements. Aux 31 mars 2013, au 31 mars 2012 et au 1 avril 2011, les principaux passifs financiers de l'Ordre étaient les créditeurs et charges à payer.

Ordre des Médecins vétérinaires du Québec

Renseignements complémentaires

Exercices terminés le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012

Administration générale - Annexe A

	2013 Fonds d'administration générale \$	2012 Fonds d'administration générale \$
Cotisation des membres	1 728 099	1 577 510
Inscriptions, admissions et examens	27 926	29 508
Amendes	4 622	6 850
Autres	67 340	59 339
	1 827 987	1 673 207

Publications - Annexe B

	2013 Fonds d'administration générale \$	2012 Fonds d'administration générale \$
Journal	186 740	232 357
Revue	129	182
Répertoire des membres	38 485	39 126
	225 354	271 665

Revenus de placements - Annexe C

	Fonds d'administration générale \$	Fonds de gestion du risque \$	2013 \$	2012 \$
Intérêts - La Capitale	17 223	19 642	36 865	31 539
Intérêts - autres	36 698	-	36 698	34 179
	53 921	19 642	73 563	65 718

Ordre des Médecins vétérinaires du Québec

Renseignements complémentaires

Exercices terminés le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012

Administration générale - Annexe D

	Fonds d'administration générale	Fonds de gestion du risque	2013	2012
	\$	\$	\$	\$
Salaires et charges sociales	490 531	-	490 531	528 516
Fournitures	10 766	-	10 766	7 488
Frais de courrier	11 613	-	11 613	12 909
Délégation, déplacements et représentation	11 988	-	11 988	11 872
Contribution au conseil interpersonnel	13 278	-	13 278	12 889
Impression	11 500	-	11 500	12 603
Services professionnels	51 286	-	51 286	36 066
Assurances - dirigeants	2 467	-	2 467	2 596
Frais bancaires	1 718	-	1 718	1 466
Abonnement	1 226	-	1 226	1 373
Frais de cartes de crédit	43 205	-	43 205	43 500
Télécommunications	8 548	-	8 548	8 192
Service ménager	16 464	-	16 464	17 448
Créances douteuses	1 685	-	1 685	1 904
Entretien et réparations de l'équipement de bureau	17 856	-	17 856	25 778
Perfectionnement	9 713	-	9 713	9 539
Examens	4 631	-	4 631	4 631
125e anniversaire	-	-	-	463
Amortissement du mobilier de bureau et du matériel informatique	17 204	-	17 204	18 433
	725 679	-	725 679	757 666

Ordre des Médecins vétérinaires du Québec

Renseignements complémentaires

Exercices terminés le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012

Conseil et comités - Annexe E

	2013 Fonds d'administration générale \$	2012 Fonds d'administration générale \$
Conseil d'administration	26 961	34 214
Comité exécutif	3 723	4 797
Rémunération	175	387
Discipline	3 601	2 311
Révision des plaintes	1 390	1 360
Gouvernance	1 815	1 646
Inspection professionnelle	21 497	18 132
Publications	5 331	1 019
Arbitrage des comptes	-	100
Bien-être des animaux	4 085	5 511
Congrès	1 555	1 737
Reconnaissance du mérite	948	748
Assurance responsabilité professionnelle	1 018	855
Comités ad hoc	3 510	1 601
	75 609	74 418

Bureau du syndic - Annexe F

	2013 Fonds d'administration générale \$	2012 Fonds d'administration générale \$
Salaires et charges sociales	373 357	388 121
Entretien d'équipements	1 745	1 676
Fournitures et poste	1 759	1 898
Délégation, déplacements et représentation	1 987	2 985
Télécommunications	1 679	2 234
Services juridiques	32 095	46 253
Investigateurs	177	518
Expertises - témoins	2 357	1 587
	415 156	445 272

Ordre des Médecins vétérinaires du Québec

Renseignements complémentaires

Exercices terminés le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012

Inspection professionnelle - Annexe G

	2013 Fonds d'administration générale \$	2012 Fonds d'administration générale \$
Salaires et charges sociales	94 371	91 533
Fournitures et poste	727	567
Télécommunications	1 594	1 455
Honoraires - inspecteurs	58 876	45 097
Frais de déplacements - inspecteurs	19 622	18 073
	175 190	156 725

Développement professionnel - Annexe H

	2013 Fonds d'administration générale \$	2012 Fonds d'administration générale \$
Salaires et charges sociales	44 218	43 853
Formation à distance	12 737	377
Délégation, déplacements et représentation	711	703
Fournitures et poste	565	806
Aide au développement des nouveaux étudiants	3 700	3 700
	61 931	49 439

Publications - Annexe I

	2013 Fonds d'administration générale \$	2012 Fonds d'administration générale \$
Salaires et charges sociales	56 795	69 513
Rédaction	302	-
Fournitures et poste	28 397	28 509
Impression	68 007	68 558
	153 501	166 580

Ordre des Médecins vétérinaires du Québec

Renseignements complémentaires

Exercices terminés le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012

Immeuble - Annexe J

	2013 Fonds d'administration générale \$	2012 Fonds d'administration générale \$
Assurances	4 863	5 456
Énergie	33 940	31 928
Entretien et réparations	307 020	193 425
Services professionnels	49 955	17 088
Taxes et permis	21 367	20 843
Amortissement	31 618	36 665
	448 763	305 405

Activités annuelles - Annexe K

	2013 Fonds d'administration générale \$	2012 Fonds d'administration générale \$
Assemblée générale	1 000	874
Élection	17	3 852
Rapport annuel	2 701	3 643
Remise des permis d'exercer	1 450	2 286
	5 168	10 655

Surveillance de la pratique illégale - Annexe L

	2013 Fonds d'administration générale \$	2012 Fonds d'administration générale \$
Salaires et charges sociales	40 000	-
Services professionnels	30 226	-
	70 226	-





Ordre des médecins vétérinaires du Québec

800, avenue Saint-Anne, bureau 200

Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5G7

 450 774-1427 / 800 267-1427

 450 774-7635

 omvq@omvq.qc.ca

